

# La délivrance de Genève et la conquête du duché de Savoie en 1536

Autor(en): **Crue, Francis de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahrbuch für schweizerische Geschichte**

Band (Jahr): **41 (1916)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-47088>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

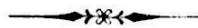
LA  
DÉLIVRANCE DE GENÈVE

ET LA  
CONQUÊTE DU DUCHÉ DE SAVOIE

EN 1536

PAR

**FRANCIS DE CRUE.**



Leere Seite  
Blank page  
Page vide

## AVANT-PROPOS.

Aux heures sombres encore plus que dans les jours de fête, l'union des Suisses est nécessaire et rien ne peut la cimenter mieux que le souvenir de ses origines. En ce temps de crise européenne, l'histoire des premières relations de Genève avec les Confédérés prend toute sa signification. Toutefois ce n'est pas en quelques mots que l'on peut raconter la délivrance de Genève par les Bernois et la conquête de la Savoie en 1536. Le sujet est trop vaste et trop complexe pour que l'on prétende présenter ici autre chose qu'une esquisse. D'ailleurs qui peut se vanter d'avoir composé un tableau d'ensemble définitif sur n'importe quelle période historique? L'auteur est obligé d'y revenir, de retoucher son ouvrage, de le prendre et le reprendre jusqu'à son dernier souffle, jusqu'à ce que d'autres le reprennent après lui, s'ils ne l'ont pas déjà fait auparavant.

De tout temps, cette histoire a tenté la plume des érudits. Leur énumération risquerait de manger les pages réservées à cette étude. On se bornera à rappeler quelques noms, après avoir rendu un hommage mérité aux Rilliet, aux Le Fort, aux Roget, aux Fazy et autres historiens nationaux. Feu Émile Dunant a étudié dans les archives de la Suisse les „Relations politiques de Genève avec Berne“; M. Oechsli a fourni une contribution précieuse à cette histoire dans les prolégomènes de son „Traité de Lausanne“. MM. Dierauer, Verdeil, Maillefer, de Mulinen, dans leurs œuvres, ont apporté de brillantes lumières. Les chroniques et les correspondances du temps ont été publiées, annotées, utilisées dans de précieux recueils: chroniques de Fromment et de Marie Dentièrre, de Roset, de Pierrefleur, „le Chroniqueur“ de



Vuillemin, les lettres de Nægueli éditées par M. de Mulinen (Archiv. des Historischen Vereins des Kantons Bern, t. XII), l'histoire de Gautier, les travaux d'Édouard Rott, la collection des Abschiede et surtout la „Correspondance des réformateurs“ d'Herminjard. M. Durandard, dans sa „Notice (suivie de lettres) sur M. de Loctier“ (Congrès des Sociétés savoisiennes, Chambéry, 1885), et M. Segre, dans ses „Documenti di storia sabauda“ (Miscellanea di Storia italiana, s. III, t. VIII, Torino, 1903), donnent le point de vue savoisien.

De nouvelles recherches aux Archives de Genève, de Paris et d'ailleurs aideront à situer en bonne place dans l'histoire du monde celle de la petite république. Elles permettront de voir comment les événements locaux peuvent subir le contre-coup de la grande politique européenne et exercer sur elle, en retour, une part d'influence, quelque modestes que soient les magistrats de la cité, quelque minime que puisse être le nombre de ses défenseurs <sup>1)</sup>.

---

<sup>1)</sup> Voir notamment aux Archives de Genève les Registres du Conseil (R. C.), les Copies des lettres du Conseil (C. L.), les Portefeuilles historiques (P. H.); à la Bibliothèque nationale de Paris (B. N.), aux Archives nationales (A. N.), à celles des Affaires Étrangères (A. É.), les fonds divers.

*N. B.* Le présent mémoire est le développement d'un exposé oral fait à l'assemblée de la Société Générale d'Histoire Suisse, à Genève, dans la salle du Grand Conseil de la Maison de Ville, le lundi 6 septembre 1915.

A cette assemblée, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève a présenté un volume, intitulé „Les Cantons Suisses et Genève“, dû à la collaboration de plusieurs de ses membres et publié sous la direction de M. Victor van Berchem, qui y a inséré un important chapitre traduit du livre de M. Oechsli, „Orte und Zugewandte“.

---

**I.****LES PRÉLUDES.**

*Les citoyens de Genève contre le duc de Savoie et  
l'évêque de Genève  
(jusqu'au 31 juillet 1534).*

L'histoire du peuple genevois montre que le trait le plus saillant de son caractère national est l'amour passionné de l'indépendance. Ce sentiment s'est manifesté à toutes les époques, sous tous les régimes, au moyen âge comme au temps de Napoléon. C'est ainsi qu'en 1307, le 6 juin, on vit les citoyens de la commune de Genève écraser, aux portes de la ville, l'armée féodale de l'évêque et du comte, vassal de ce prince. L'évêque était leur seul et légitime souverain, et ils étaient déjà en délicatesse avec lui. Ce succès a été leur petit „Morgarten“, huit ans avant le grand Morgarten des Suisses. Ceux-ci ne faisaient que de s'organiser. Les Genevois crurent avantageux de s'allier, contre les seigneurs les plus proches, au prince qui leur paraissait encore éloigné. C'était le comte de Savoie. Grâce à un appui réciproque, ce dernier arracha à l'évêque l'office de vidomne ou lieutenant de la justice temporelle, et les citoyens se firent confirmer leurs franchises, solennellement promulguées par l'évêque Adhémar Fabry, quatre-vingts ans après leur première victoire <sup>1)</sup>.

Mais ce comte de Savoie, qui finit par acquérir le comté genevois, dont la ville ne dépendait pas, devint un duc puissant.

---

<sup>1)</sup> F. De Crue, „La guerre féodale de Genève et l'établissement de la Commune,“ Genève, 1907, 8<sup>o</sup>. — Une inscription, sur l'emplacement du lieu du combat, devrait rappeler le souvenir du „petit Morgarten“ des Genevois.

Ses États s'étendirent bientôt depuis la Saône et le Jura jusqu'à Nice, en prenant en biais les passages des Alpes occidentales, dont il garda la maîtrise. Pensant plus alors au royaume de Bourgogne qu'à celui d'Italie, où il n'occupait que le pied des monts, il jugea que la ville impériale et cité épiscopale de Genève se trouvait admirablement située pour devenir le centre de sa monarchie. Afin de s'en assurer la „principauté“ ou souveraineté, il s'ingénia à établir les cadets de sa famille sur le siège épiscopal de la cité. A l'époque qui nous intéresse, le 4 août 1533, l'empereur Charles Quint presse encore le prince évêque régnant, Pierre de La Baume, de renoncer à l'évêché en faveur d'un fils de Charles III de Savoie, qui porte le titre ducal de l'an 1504 à l'an 1553. Période funeste que la seconde moitié du siècle précédent, qui connut la dynastie des princes évêques de la maison de Savoie! Les foires de Genève tombèrent et les Suisses vinrent rançonner la ville: triste conséquence de la politique des ducs, alliés à la maison de Bourgogne <sup>1)</sup>!

Il n'y a pas lieu de s'étonner que, dans le premier quart du seizième siècle, „les Enfants de Genève“ aient compris que le meilleur moyen de défendre leur liberté était de s'adjoindre aux libres Cantons suisses. Avec leur amour de l'indépendance, cette union est devenue la fin suprême de leurs aspirations. Après l'essai manqué de combourgeoisie de 1519, que suit le supplice de Berthelier et des autres martyrs de la liberté, et au lendemain de l'humiliant „Conseil des Hallebardes“, une combourgeoisie durable est enfin signée avec Berne et Fribourg, en 1526. Les „Eiguenots“ (Eidgenossen) chassent de la ville les partisans de Savoie, qualifiés de „Mamelus“, et condamnent à la peine de mort et à la confiscation des biens une quarantaine d'entre eux. Ceux-ci sont recueillis par les vassaux du duc, qui fondent l'ordre des chevaliers de la Cuiller.

Sous la conduite du baron de La Sarra (un Bourguignon du nom de Michel Mangerod), ils ouvrent les hostilités contre Genève;

---

<sup>1)</sup> Karls des V<sup>ten</sup> „Correspondenz“, h. v. Lanz, t. II, p. 75.

mais, en fidèles combourgeois, Bernois et Fribourgeois volent au secours de la ville, à une ou deux reprises, notamment au mois d'octobre 1530. Cette dernière expédition fut considérable et coûteuse, et la dépense mise à la charge des Genevois. En revanche, les résultats en furent heureux, puisque le duc, quoique maintenu dans sa dignité de vidomne, était menacé, en vertu du „départ“ de St-Julien et de la sentence de Payerne, rendus sous la médiation suisse, de perdre le pays de Vaud. Ce pays restait comme un gage, une hypothèque, au profit des Bernois et des Fribourgeois, qui étaient autorisés à s'en emparer, au cas que Charles III laissât ses vassaux attaquer Genève.

Jusqu'alors le mouvement est politique; bientôt il se complique de l'élément religieux. La Réforme évangélique, sans doute introduite à Genève par des marchands de Nuremberg qui logeaient chez le citoyen Jean Lullin, à l'hôtellerie de l'Ours, trouva des adeptes auprès de leurs riches correspondants de la rue des Allemands, qui trafiquaient également à Lyon et au pays des Lignes. Parmi ceux-ci se distingue en particulier le marchand de draps de soie „honorabile homme“ ou „sire Baudichon de La Maison-neuve“, citoyen de Genève et bourgeois de Berne. Il embrassa les idées nouvelles avec passion. C'était un homme de haute stature: „il a long corps et courte mémoire,“ dit de lui un de ses adversaires politiques <sup>1)</sup>. Il avait de l'éloquence, de l'esprit; il était plein d'audace et de confiance en lui-même, violent, colère, brouillon, et, sauf le respect que l'on doit à un si ardent patriote, un peu pillard. Il possédait les qualités, peut-être aussi les défauts, qui font un chef populaire. Il connut la prison, celle de l'Inquisition, à Lyon, il est vrai, mais aussi celle de sa patrie, où il se fit enfermer à cause de ses excès et de ses insolences. On le tenait en méfiance. Il n'appartenait pas au Petit Conseil de la République, et, s'il exerça les fonctions de capitaine général,

---

<sup>1)</sup> Lettre de Porral, 22 janvier 1536. P. H. n<sup>o</sup> 1164. — Rappelons que la qualification de „sire“ désigne un marchand; ne pas confondre avec „messire“.

ce fut parce que personne n'en voulait et pour peu de temps, deux mois, exactement du 29 septembre au 8 décembre 1535; il fut démis officiellement de sa charge, le 25 février suivant. Quoi qu'il en soit, animé d'une sorte de rage révolutionnaire, il marcha à l'assaut des institutions <sup>1)</sup>.

Effrayé de ces manifestations, le prince évêque Pierre de La Baume avait abandonné la ville, après y avoir fait une dernière apparition du 1 au 14 juillet 1533. Mais il était résolu d'y rentrer de force, ou par la ruse. A cet effet il alla s'entendre avec le duc Charles III et quelques conjurés, l'ancien syndic Claude Baud, du château de Troches, Michel Guillet, seigneur de Monthoux, et le procureur fiscal Nicod de Prato. Dans la nuit du 30 au 31 juillet 1534, une armée, commandée par des vassaux et des officiers du duc, partit du château d'Étrembières sur Arve, base ordinaire des opérations contre Genève, et s'approcha des murs <sup>2)</sup>. Elle comptait, sur un signal donné du haut des tours du Port et de St-Victor, trouver les portes ouvertes, grâce à la complicité des partisans de l'évêque, demeurés dans la place. Mais „les Syndics et Conseil“, seule autorité désormais en fonctions, veillaient; les conjurés se tinrent coi, les portes restèrent closes et l'armée décampa. Les partisans de l'évêque se sauvèrent; ceux qui furent appréhendés, entre autres un citoyen de la vieille famille de Malbuisson, devaient être exécutés après un procès qui dura un an. Pierre de La Baume recueillit les fugitifs dans les châteaux de Jussy et de Peney, d'où leur nom de „Peneisans“; parmi eux on comptait des juristes, notaires, docteurs en droit, toutes gens conservateurs par excellence.

---

<sup>1)</sup> En prison à Lyon du 27 avril au 17 septembre 1534; à Genève le 1 juin 1535; le 7 avril 1536. Il détenait notamment les cloches qu'il avait enlevées aux églises. Cf. Lettres de Verey et du Conseil, avril 1536. P. H., n° 1164. — C. L., vol. 3, f° 208 v°. — „Procès de Baudichon de La Maisonneuve... à Lyon,“ p. p. Baum, Genève, 1873, Fick, in-12, p. 138.

<sup>2)</sup> R. C., vol. 27, f° 94 v°. — Sur Claude Baud, voir lettre de Genève à Berne, C. L., vol. 3, f° 225.

La tentative de la nuit du 31 juillet 1534 a produit sur les Genevois de l'époque l'impression que devait causer à leurs descendants celle de l'Escalade. La haine fut inextinguible contre ceux qui l'avaient machinée. Sous les peines les plus cruelles, il fut interdit de communiquer avec eux. „Nous ne volons point d'appointement avec les traictres retirés à Piney et Jussiez et aultre part!“ Dès ce moment les Genevois se considèrent en état de guerre et le mot „Bellum“ paraît en marge des Registres du Conseil. Ils organisent leur armée de citoyens sous six capitaines dirigés par le capitaine général; quelquefois une compagnie d'hommes de guerre soudoyés, venant de Suisse, la renforce. Ils augmentent leur artillerie et se mettent à abattre leurs faubourgs pour renforcer leurs murailles <sup>1)</sup>.

---

<sup>1)</sup> „Bellum“, 31 juillet, R. C., vol. 27, f<sup>o</sup> 94 v<sup>o</sup>. — Cf. à la date du 25 octobre 1535: R. C., vol. 28, f<sup>o</sup> 141 v<sup>o</sup>.



## II.

### LA GUERRE.

#### *Période genevoise. L'angoisse de la cité*

*(juillet 1534 — janvier 1536).*

Ici commence la période exclusivement genevoise de la guerre. Anciens Mamelus, Peneisans qui venaient d'en doubler le nombre, partisans du prince évêque, gentilshommes de la Cuiller, milices de la Savoie et vassaux du duc, tout ce monde entreprit une guerre terrible contre la ville de Genève, sous la direction suprême du comte de Chalant, maréchal de Savoie, et du marquis de Lullin, gouverneur du pays de Vaud pour le duc, et à l'appel de l'évêque, encore plus enragé que le duc. Ainsi les querelles politiques avaient abouti à une guerre locale, qui se transforma bientôt en un blocus, enfin en un siège. Des troupes mercenaires, notamment les bandes italiennes des frères Medici ou Medichino de Musso et du colonel César Maggi de Naples, vinrent le compléter, au nombre de douze mille hommes, prétendait la cour de France, de moins d'un millier, assurait l'ambassadeur de Savoie.

Dès le 31 juillet 1534, les Genevois avaient, de leur côté, appelé à la rescousse leurs voisins et anciens amis de Berne, de Fribourg et de Lausanne <sup>1)</sup>. Toute intervention était condamnée à Fribourg, à la suite de la rupture de la combourgeoisie de ce Canton avec Genève et de l'excommunication épiscopale prononcée contre cette ville; à Lausanne, par ordre des autorités ecclésiastiques; à Berne enfin, à cause de la politique générale.

---

<sup>1)</sup> L'évêque à Guillet, seigneur de Monthoux, 30 mai 1535, sur „la froideur de Monseigneur“. C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 97. — Demandes de secours du 31 juillet au 3 août 1534. C. L., vol. 3, f<sup>os</sup> 14, 21, 22, 23.

La prudence s'imposait aux ambitieux Bernois, qui avaient forte envie cependant de compléter l'occupation du pays de Vaud, commencée à l'ouest aussi bien qu'à l'est, au lendemain des guerres de Bourgogne. Mais, depuis la paix de Cambrai de 1529, le roi de France, François I, inquiétait l'Europe par ses négociations et ses intrigues successives avec le roi schismatique d'Angleterre, les princes protestants d'Allemagne, le sultan des Ottomans, et enfin le pape Clément de Médicis, dont il mariait la nièce à son propre fils. Son rival Charles Quint, auquel le traité de paix assurait la suprématie, songeait à la croisade, comme il convient à un mystique „empereur des Romains et du monde chrétien“, titre qu'il prenait parfois. Dans l'été de 1535, il réunit une puissante armée, en vue de l'expédition de Tunis, dont il devait rentrer vainqueur.

Il ne faut pas oublier non plus qu'en Suisse les Cantons catholiques venaient de l'emporter dans la seconde guerre de Cappel. Enfin il répugnait aux Bernois d'entreprendre de nouveau une campagne ruineuse, telle que celle de 1530, dont ils ne cessaient de réclamer le remboursement de frais aux Genevois. La somme répétée s'élevait à près de dix mille écus d'or soleil, soit plus de cent mille francs, valeur réelle, ou un demi-million, valeur relative. Genève ne pouvait payer.

C'est que la misère devenait terrible. L'Europe faisait l'honneur aux Genevois de s'intéresser au sort de la cité. Déjà un des plus grands personnages de la cour de France, l'amiral de Bryon-Chabot, qui était gouverneur du duché de Bourgogne, surveillait les allées et venues des „cent chevaliers de la Cuiller“, répandus en Bresse et en Savoie, et se réjouissait du succès de l'expédition bernoise de 1530. Il avait même détourné un important vassal du duc, le comte de Montrevel, qui commandait, il est vrai, une des compagnies des hommes d'armes des ordonnances du roi, de se rendre à l'appel de son suzerain et seigneur naturel<sup>1)</sup>. De

---

<sup>1)</sup> Lettres de Bryon au roi et au grand-maître de France, octobre-novembre 1530, Paris, B. N., f. français, vol. 3000, f<sup>o</sup> 11; vol. 3067, f<sup>os</sup> 139,



son côté, l'empereur Charles Quint, dans son désir de maintenir l'Europe en paix, avait invité le prince évêque et le duc de Savoie à se montrer conciliants à l'égard de Genève. A la fin de 1535, cela change. Les ministres impériaux escomptent déjà la chute de la république naissante. Granvelle juge les Genevois assiégés „sans espoir de secours“ et l'ambassadeur d'Espagne à Paris espère que le duc de Savoie va châtier les Genevois, „dont quelques-uns, affirme-t-il, ont voulu se donner au roi de France“<sup>1)</sup>.

Les Genevois ont fait preuve d'une endurance extraordinaire, dont témoigne leur émouvante correspondance avec leurs bourgeois de Berne. Ce Canton déployait une grande activité diplomatique pour tâcher de les tirer d'embarras, en organisant des „journées“, diètes ou congrès, avec le duc et les ambassadeurs de Savoie. Il entretenait à Genève un „commis“, chargé d'empêcher que les affaires n'allassent au pire et de faire respecter de prétendues trêves consenties par les officiers de Charles III. Réciproquement Genève avait à Berne un ambassadeur dévoué dans la personne d'Ami Porral, à qui le Conseil faisait ses confidences.

Dès le mois de septembre 1534, les Genevois subissent les avanies des vassaux et des officiers du duc, qui prétendent soumettre les citoyens, propriétaires en Savoie, à des impôts indus. Le commerce des vivres est entravé. Les habitants de la ville sont exposés, quand ils sortent de leurs murs, aux vexations et aux violences des Peneisans et des Savoisiens. „Notre peuple est si trèstant espouventé de ce que droit et justice nous est refusé partout et que une pégnée de brigans, à l'ombre du chasteaulx de Piney et certaines lettres ducales qu'il portent, doibgent ainsin tenir en subjection une ville de Genève, tant qu'il y ha dix moys passés, écrivent-ils à Porral à la date du 5 mai 1535, que n'osons sortir ny aller querre nostre bien<sup>2)</sup>.“ Cela les décida

---

145, 153. — Convocations du duc Charles III. B. N., f. Clairambault, vol. 335, f<sup>o</sup> 319.

<sup>1)</sup> Archives de Bruxelles. Papiers d'État, Négociations de France, 2 novembre et 13 décembre 1535, f<sup>os</sup> 36 et 210.

<sup>2)</sup> C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 33 v<sup>o</sup>. Cf. *ibidem*, f<sup>os</sup> 26, 28, 30, 77, 93.

à pousser contre le château de Peney une infructueuse attaque, qui leur coûta trois morts, trois blessés et la perte d'une de leurs précieuses pièces d'artillerie. Le commis bernois Bischof, très aimé à Genève, fut alors rappelé par les Bernois. Vraisemblablement il s'était compromis dans cette affaire, qui n'était pas pour calmer l'effervescence des Peneisans et de leurs amis de la Savoie.

C'est à partir du mois de juillet 1535, date de la condamnation des Peneisans à la peine capitale et à une amende de trois cent mille écus d'or, que les Genevois de Genève se trouvent, par représailles, le plus accablés. Ils ne peuvent sortir de la ville sans être pillés, houspillés, enlevés, eux, leurs femmes, leurs enfants et leurs gens. Plusieurs sont enfermés dans les prisons de Peney ou ailleurs, entre autres le fils du capitaine général Jean Philippe et celui du conseiller Jean Lullin. Les récoltes des citoyens dans le pays de Savoie, où ils possèdent des biens, sont saisies. Défense est faite par les châtelains de Peney, de Gaillard, de Ternier d'apporter des vivres à Genève, et les paysans de la Savoie se plaignent de ne pouvoir rien aller vendre au marché. Le 29 août, les Genevois disent déjà que „bled, vin, boye ny charbon, burre ny fromaige“ n'arrivent plus. C'est l'œuvre des traitres de Peney, ainsi que des garnisons de Jussy, Sacconnex d'Arve, Étrembières, Ville-la-Grand, Gex, et autres châteaux ducaux et épiscopaux <sup>1)</sup>.

C'était le moment où la Réforme l'emportait définitivement à la voix de Guillaume Farel. Après une dispute religieuse, précédée, accompagnée et suivie de scènes d'iconoclastie, les Évangéliques s'étaient emparés de la cathédrale de St-Pierre. Le 10 août 1535, la messe avait été suspendue par ordre du Conseil. Le régime républicain se substituait au pouvoir épiscopal, tant au spirituel qu'au temporel, suivant ce principe genevois : „L'Église est là où est le magistrat et le corps du peuple.“ Ce fut le signal de l'exode des chanoines, des moines et moineses.

---

<sup>1)</sup> R. C., vol. 28, f<sup>os</sup> 89 et 91. — C. L., vol. 3, f<sup>os</sup> 35, 110, 120, 121, 127 v<sup>o</sup>. — Herminjard, t. III, p. 332.

Afin de faire impression sur Berne, les Genevois insistèrent alors sur ce que leurs souffrances dataient du jour où, à la persuasion du puissant Canton, ils avaient „laissé l'Évangille franc . . . Pour voloir vivre selon les commandemens de Dieu, sumes ainsin affligés“. Les Bernois se bornaient à les en féliciter. Lorsque les Genevois leur demandaient „ayde et confort“, ils remarquaient simplement que cette requête était vague. A quoi les Genevois répondaient: „Ne vous scerions donner aultre ny meillieur déclaration de nostre supplication, sinon que de tousjours vous prier, comme l'enfant bien apris qui, quant son père luy demande: „Comme le veulx-tu?“ respond: „Ainsy qu'il vous plaira.“ Assavoyr de nous estre bénignement en ayde selon vostre bon playsir et discrétion, comme ceulx que mieulx sçaivent ce que au patient est nécessaire que le patient mesme <sup>1)</sup>.“

Les excès commis par „les traitres“ du château épiscopal de Peney, par la garnison de l'ancien château comtal de Gaillard, en fait de pillages, vols, viols et meurtres, augmentent tous les jours. La liste s'allonge encore des prisonniers de Peney. En même temps, les Genevois sont alarmés par des attaques continuelles. Au pont d'Arve, le lieu ordinaire des rencontres, comme ailleurs, il leur faut repousser l'ennemi, les armes à la main, et en subissant des pertes. Ils écrivent, le 10 septembre, à leur ambassadeur à Berne, ce billet affolé:

„Les traictres sont fort renforsés — Gex est plain de prebstres — les chasteaulx d'Estrambières, de Sacconay, de Villa et aultres voisins sont tous munys de gens. — Nous attendons d'heure en heure estre assaillys. — Nulz n' ose sortir, ny espion, ny aultre — et aujourd'huy sont estés prys deux des nostres à Villa. — Voela comment les affaires vont. — L'évesque demain sera à Gex. — Pour tant est besoing que sollicités les affaires.“ <sup>2)</sup>

---

<sup>1)</sup> C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 111. — Cf. Lettres du 14 juillet et du 10 août. C. L., vol. 3, f<sup>os</sup> 111 et 121. — Herminjard, III, 316.

<sup>2)</sup> C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 130.

Ce mois de septembre 1535 est un mois d'angoisse et d'épouvante. Si le secours ne vient pas, les Genevois déclarent, le 27, qu'ils seront contraints d'abandonner la ville, et, le 30, qu'il vaudrait mieux pour eux mettre le feu à leurs maisons plutôt que d'endurer ce qu'ils souffrent. Des trêves, conclues au début d'octobre, paraissent d'abord apporter quelque soulagement; mais, en novembre, la situation se gâte de nouveau.

„Sumes icy enclos comment pouvres prisonniers ... sans secours ... sans havoir de quoy vivre,“ disent-ils le 2; puis, le 13: „Nous est esté faict pys que paravant ... Sumes assigés“. Ils supplient qu'on leur ôte „ces brigans de alentour.“ Et l'antienne reprend: „N'havons bled ny vin, boyes ny cherbon, buyre, oyle ny frommaige ... N'havons plus ny boyes pour cuyre pain, ny cherbon pour les pouvres gens de mestier.“ Quand Berne envoie un nouveau commissaire, Jean-Rodolphe Nægueli, les Genevois mandent à Porral, le 3 décembre:

„Ad A. Porral, ad Bernam.

Très cher frère, Desjà vous havons nous rescript de la venue du seigneur Neyguely, lequel est icy pour entendre comment se observe la triève; ce que bien il ha peult entendre, car, comment ha peult veoir, l'on n'a laissé, pour sa venue, de nous prendre trois de nouz bourgoys, voyre jusques sus nouz franchises ... Et si hont destrossé plusieurs gens, détiennent les vivres toujours mieulx, tant que n'havons plus à vivre, et sil n'havons boyes ny cherbon, mais sumes estés contrainctz couper les beaulx et bons noyers du prez de Pallaix à faire du charbon pour entretenir nostre peuple. Les vivres debviont estre laiché, les chemins seurs, la gesdarmerie osté, Piney et Jussier vuydé, nouz frères prisonniers laichés, dèsincontinent au commencement de octobre, et nous sumes en décembre, oùt l'on nous faict pys que paravant sans entrelactz, et le bon duc faict mengé nouz biens dehors, en menant la matière par journées pour nous faire mourir de fain ... Ulte les aultres maulx, les traicte soy par-

tissent et font adjurger les biens de noz citoyens par les vil-laiges.“<sup>1)</sup>

Ainsi les Genevois brûlaient leurs beaux noyers de Plain-palais après avoir arraché les tilleuls de l'ancien couvent de l'endroit. On a vu, qu'à partir du 31 juillet 1534, ils s'étaient mis à anéantir, pour les besoins de la défense, la riante ceinture de leurs faubourgs, édifices et jardins. Cinq cents maisons, quelques-unes assez belles, avaient été rasées; les habitants se logèrent comme ils purent en ville, dans les maisons abandonnées des Mamelus, Peneisans et autres jugitifs qui avaient préféré quitter la place.

On avait beau veiller sur les remparts, déjouer les surprises, repousser les attaques, le blocus devenait de plus en plus effectif. A la fin de novembre, défense était publiée, au mandement de Ternier, de porter du blé à Genève et interdiction était faite aux Genevois de venir à St-Julien. On apprend, le 10 décembre, qu'il est „faict criez que nulz n'osa venir en nostre cité pour apporter vivres ny aultrement, suz poenne de confiscation de corps et de biens ... Que tous ceulx que l'on trouveroit de Genève sus le pays, soyent hommes, femmes ou enfans, que l'on les pendre et mette à mort“<sup>2)</sup>.

Et le duc rejetait la faute sur l'évêque, et Berne parlait toujours de trêves et de „journées“: journée de Thonon, journée de Lucerne, journée de Bade. Quand une dernière journée est convoquée à Aoste, c'en est trop. Les Genevois n'en veulent plus. Ils sont à bout. Ils écrivent alors les deux lettres caractéristiques suivantes. La première, du 5 décembre, est adressée au Conseil de Berne, qui vient d'envoyer des ambassadeurs à Aoste.

„Ad Bernatum Consilia.

Magnifiques Seigneurs, Depuys les dernière lectres à vous envoyé, est vray que sumes oppressé, en sorte que n'y ad personne,

<sup>1)</sup> C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 84. — Cf. *ibid.*, f<sup>os</sup> 65 et v<sup>o</sup>, 77 et v<sup>o</sup>, 79 v<sup>o</sup>, 80 et v<sup>o</sup>, 81, 82, 110. — *Abschiede*, t. IV (1 C), p. 592—593.

<sup>2)</sup> C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 253. — *Abschiede*, t. IV (1 C), p. 602.



que hosse sorty ny entré en Genève, que ne soit baptu, tormenté et foirragé, tant femes que enfant, et nous et fet pix que jamès, commant croyons que Mons<sup>r</sup> Neguely vous avertira. Et por se que ne povons plus endurer tant de famine, de faulte de boys, charbons, et povreté en nostre povre peuple et ausy que n'usions reproche de Vous Exérences, à cause des personnes de vous enbassadeurs envoyé delà le mont, vous supplions vous plaise leur envoyer qu'il soyt retiré. Car nous sçumes délibéré non plus endurer, mès sorty sçur nous ennemys . . . .<sup>1)</sup>

L'autre lettre, du 14 décembre 1535, est adressée à Porral:

„Ad Amedeum Porral, oratorem in Berna.

Nous havons receu vouz lettres du dix de ce moy, mais non pas celle de Messieurs, et havons oys Monsieur le commys Neiguelly, qui nous ha dict que nous deubssions tenir la trêve, aultrement qu'il havoit commandement de s'en retorner. De quoy sumes estés esbays pour ce que nous havons entendu la journée estre roupte sans riens faire et aussi pource que ne nous est tenu aucune trêve de chose que soit, mais sumes sil fort enserrés que, s'il sorty quelcunq, il est prys. L'on ne nous apporte, ny laisse l'on venir, le vaillant d'ung denier, soit boys, cherbon, bled, vin, burre ny formmaige, non pas de remasses. Sil les petys enfans en vont querre, ilz sont prys. Il hont faict cryer par les chastellanies ycy près que nulz ne soit ausé venir en Genève, sus poenne de confiscation de corps et de biens, et que ceulx quil sçauriont ceulx quil viendrions, qu'il les révellassent sus poenne de trois traictz de corde. Item que tous ceulx que l'on trouverroit de Genève, que l'on les doibge mettre à mort et pendre au premiers arbres, soyent hommes, femmes ou enfans, comment havons sceu par bonne information de Loys Ricoutz, sergent de Ternier. Suyvans leur bon voloir, dimenche dernier passé, il trouvarent des femmes de Genève auprest la Croix Johany Turc. Il les prirent,

<sup>1)</sup> „Ad Bernatum Consilia“. C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 251. — Cf. autre lettres du 14 décembre 1535. Abschiede, t. IV (1 C), p. 597.

leur ostaront ce qu'elle portiont et leur couparent leur gonelles sus le cul et sus le ventre, les mirent en cheveulx, puys les renvoyarent icy en telle sorte, et ostarent les solliers et chaulses d'une infanton de deux anns qu'elles portiont en leurs bras. Ledict seigneur commys les ha oy et ha veu comment sumes des vivres et peult bien refferir comment sont les trièves observées, et comment et en quelle pouvreté nous sumes en tous vivres. Messieurs hont aussi veu comment dix-et-vuyt moys nous havons endurez et soubstenu, espérans tousjours une fin, et, maintenant, estant cheute celle dernière journée d'Ouste en laquelle debvoit este faict fin, l'on nous mande de encore endurer; et de ce que nostre ennemys nous faict, n'en est aultre.

Pourquoy sumes de cest advys que aillés devant Messieurs leur exposer le tout, comment bien sçaurés, et les supplier qu'il leur plaise havoir sus cela regard, car, de nous à vous, est impossible plus endurer la pouvreté et misère où nous sumes, et deubssions nous estre du tout perdus.“<sup>1)</sup>

---

<sup>1)</sup> C. L., vol. 3, f<sup>os</sup> 253 v<sup>o</sup> et 254. — Les „remasses“ sont des balais de bouleau; les „gonelles“ sont des robes (en anglais: gown?).

**III.****SECOURS MANQUÉS.***Les volontaires neuchâtelois et français**(octobre-décembre 1535).*

Ainsi les Genevois annonçaient officiellement à Berne qu'ils étaient résolus de „n'en plus endurer, mais sortir sur leurs ennemis ... dussions nous être du tout perdus!“ Ils n'entendaient rien moins que passer à l'offensive. Mais ce n'était pas avec leurs milices de citoyens et bourgeois, réparties en trois ou quatre compagnies, renforcées d'un très petit nombre d'„hommes d'armes“ de métier, qu'ils pouvaient engager des hostilités sérieuses. Berne ne bougeant pas, il fallut recourir à ces capitaines d'aventure, à ces officiers de fortune, à ces mercenaires, dont les guerres d'Italie avaient multiplié le nombre. Concurremment avec un conseiller régulièrement commissionné — Claude Savoie —, Baudichon de La Maisonneuve parcourut de son chef la Suisse à la recherche des soldats. Il prenait sur lui de leur faire d'alléchantes promesses au nom de l'État. Or le Conseil le tenait en méfiance et, dans une lettre postérieure, Baudichon se plaint de ne recevoir „pas plus de nouvelles de Genève qu'un Juif ou Turc“, tandis qu'il se donne tant de peine pour le pays et qu'il se sent „surveillé de tous costés comme un rat par des chats“. Ainsi que Porral, il prêchait la lutte à outrance <sup>1)</sup>.

Un capitaine expérimenté, bourgeois de Neuchâtel et de Bienne, Jacob Wildermuth, dit Glaser ou Le Verrier, s'engagea, moyennant une solde honnête, à emmener de son pays une bonne

<sup>1)</sup> R. C., vol. 28, f<sup>o</sup> 132 v<sup>o</sup> (3 octobre 1535). — Herminjard, t. III, p. 375. — Abschiede, t. IV (1 C), p. 595.



compagnie au secours de Genève. Cette troupe, forte au début d'environ neuf cents hommes, partit sans s'inquiéter d'abord des défenses du gouverneur de la principauté, qui réussit à la fin à en retenir la moitié. Par le val de Travers, celui de Joux et par St-Cergues, elle marcha, sous la conduite de guides peu sûrs, et tomba, à Gingins, au milieu d'une armée ennemie assez considérable. Le marquis de Lullin, gouverneur de Vaud, l'avait réunie avec d'autres capitaines. Après avoir quelque peu parlementé, on se battit. Les Neuchâtelois remportèrent une brillante victoire, le 10 octobre 1535. Ils avançaient sur Founex et Coppet, lorsqu'intervint une ambassade bernoise, qui les arrêta et leur enjoignit de ne pousser pas plus loin. Le marquis de Lullin, ravi de l'intervention, promit de les reconduire chez eux en toute sécurité. Il le fit. Plus tard, les Neuchâtelois devaient fatiguer les Genevois de leurs réclamations, relatives à la solde extraordinaire offerte par Baudichon. Le gouvernement genevois objecta que leur secours n'était pas parvenu à destination. Il leur remit une somme raisonnable et les engagea, pour le surplus, à se payer aux dépens du marquis de Lullin, dont il fit saisir, à cet effet, un des châteaux <sup>1)</sup>.

Il avait été convenu qu'un corps de troupes de Genève irait à la rencontre des Neuchâtelois. Ce fut bien ce qui arriva. Baudichon réunit trois compagnies avec huit canons. Mais, en chemin, ne voyant pas paraître les Neuchâtelois, on envoya en avant trois délégués pour aller aux nouvelles. C'était le „capitaine des chevaucheurs“ Jean d'Arlod, le procureur général Jean Lambert, qui remplissait les fonctions de fourrier, et „le prieur de la confrérie des Allemands“, Théobald Tocker, qui pouvait servir d'interprète. A leur arrivée à Coppet, comme ils commençaient à parlementer, ils furent enlevés par les officiers de Savoie et

---

<sup>1)</sup> Récits de Pierrefleur, p. 116; Roset, t. III, p. 41; Fromment, p. 193, 194; Marie Dentière, etc. — Correspondance relative à la solde des Neuchâtelois, P. H., n<sup>os</sup> 1162, 1164, 1169. — C. L., vol. 3, f<sup>os</sup> 200 v<sup>o</sup>, 213—214, 222, 234. — Herminjard, t. IV, p. 41.

emmenés au château de Chillon, où ils allèrent rejoindre un ami de la ville, François Bonivard, prieur de St-Victor, qui s'y trouvait enfermé, en „une prison étroite“, depuis l'année 1530 <sup>1)</sup>).

L'affaire était manquée. Il avait été aussi question qu'un corps français de huit cents hommes vînt, par St-Claude, rallier les Neuchâtelois, en même temps que les quatre cents Genevois. A ce moment vivait à Genève un personnage de l'entourage de François I, qui a joué dans la ville un rôle assez énigmatique. C'est Laurent Meigret, dit le Magnifique, originaire de Lyon <sup>2)</sup>). Laurent Meigret a été parfois confondu avec Lambert Meigret, mort deux ans auparavant ambassadeur de France en Suisse, spécialement chargé du service des finances, soldes et pensions. Malgré les confusions auxquelles peut prêter la similitude du nom, il semble bien que Laurent Meigret fut aussi un haut fonctionnaire des finances du roi et qu'il eut la charge suprême de trésorier de France en Italie, lorsque François I détenait encore le Milanais. Est-ce du pays de Laurent le Magnifique de Médicis que Laurent le Magnifique Meigret rapporta ce qualificatif, donné à quelques personnages de distinction? Quoiqu'il en soit, „le Magnifique“ eut à subir en France un procès en prévarication. Au mois de mars 1532, le parlement le fait arrêter; au mois d'août, „l'accusateur de M. de Chartres le poursuit roidement“. Il se tira d'affaire au prix d'amendes énormes, sans en être autrement déconsidéré, parce que l'on était accoutumé à ce genre de poursuites intentées aux hauts fonctionnaires des finances; les restitutions devenaient un revenu normal dans les recettes du roi. Meigret avait porté le titre de „valet de chambre du roi“ dès 1520; il conserva de hautes relations à la cour et prétendit avoir été banni de France pour son attachement aux idées nouvelles.

---

<sup>1)</sup> R. C., vol. 28, f<sup>os</sup> 134 et s. — C. L., vol. 3, f<sup>os</sup> 67 et 74. — P. H., n<sup>o</sup> 1164. — Abschiede, t. IV (1 C), p. 569 et s., 576 et s.

<sup>2)</sup> Galiffe, „Histoire exacte,“ Genève, 1862, 4<sup>o</sup>, p. 13. — Haag, „France protestante,“ t. VII, p. 362. — Gautier, t. III, p. 335.

Le fait est qu'il devait se signaler à Genève par son zèle iconoclastique <sup>1)</sup>.

Meigret s'était retiré à Genève, avec sa femme et ses enfants, au moment où les persécutions sévissaient en France, à la suite du discours hardi du recteur de l'université de Paris, et, surtout, de l'apposition des placards contre la messe dans la chambre du roi. Se sauva qui put et l'on vit de grands personnages réfugiés à Strasbourg. Parmi ceux-ci on remarquait M. de Rognac, allié à des familles qui ont donné des gages à la Réforme, les De Heu et les La Renaudie. Laurent Meigret s'adressa d'abord à lui pour le secours de Genève et M. de Rognac offrit officiellement ses services aux Syndics et Conseil, qui lui répondirent la lettre suivante :

„A Monsieur de Rogniac, à Strasbourg.

Illustre Seigneur, Nous havons entendu ce que Monsieur le Magnificque Mégret nous ha faict entendre de vostre bon vouloir envers nous. De quoy très affectuosement vous remerions; et de ce ne pouvons entièrement donner responce jusques hayons sur ce conféré avecque l'Excellence de Messieurs de Berne, noz très honorés combourgeois. Et quand il vous plairoit venir en nostre ville, nous sumes ceulx quil vous volons faire aultant de plaisir comment nous serroit possible faire pour nous mesmes. Prians le Créateur, Illustre et très honoré Seigneur, etc. . . . 7 juin 1535.

Par ceulx quil désirent vous faire plaisir et service

Les Sindicques et Conseil de Genève.“ <sup>2)</sup>

Le Conseil de Berne, scrupuleusement consulté à ce sujet, fit savoir qu'il ne voulait pas se mêler de cette affaire et sembla condamner „la pratique du comte venant de France et se tenant à Strasbourg“ (25 juin 1535). Quoique Meigret continuât à garder des relations avec M. de Rognac, il songea à s'adresser à

<sup>1)</sup> Paris, A. N., X, vol. 1535, f<sup>os</sup> 156 et s. — Lettre de Balavoine du 25 août 1532. Bibl. de l'Institut, fonds Godefroy, vol. 255, f<sup>o</sup> 17.

<sup>2)</sup> C. L., vol. 3. f<sup>o</sup> 99 v<sup>o</sup>.

un autre seigneur et à mener l'affaire avec plus de discrétion, sans consulter Berne, sans aviser officiellement les magistrats de Genève <sup>1)</sup>.

Pendant ces années critiques, la direction de l'État se trouve aux mains d'un groupe restreint de citoyens, tiré du nombre des vingt-cinq membres du gouvernement des „Syndics et Conseil“. Ce groupe restreint compte environ huit conseillers pris parmi les plus riches et les plus qualifiés. Ce sont les deux Chapeaurouge, Ami et Étienne, l'oncle et le neveu, celui-ci désigné sous la qualification de „le Daulphin“, comme devant succéder à la haute situation politique du premier, Jean Lullin, Michel Sept, Ami Bandière, Pierre Vandel, Hudriod Du Molard, Georges de Les Clefs. Voilà les fondateurs de la république de Genève, ceux auxquels est due une éternelle reconnaissance <sup>2)</sup>. Il est juste de leur adjoindre trois ou quatre de leurs collègues du Conseil, en premier lieu François Favre, qui collabora activement à leur tâche. Assumant une redoutable responsabilité, risquant leur situation, leur biens et leur vie, ils tinrent des conciliabules avec Meigret, chez le syndic Bandière, sans en référer à Berne, sans compromettre leur gouvernement. Il faut se garder de donner raison à l'ambassadeur d'Espagne, qui les accuse de vouloir rendre leur ville à la France. Ils se sont signalés au contraire par leur attachement à la Suisse; ce sera parmi eux que l'on trouvera les fameux „Articulants“, condamnés plus tard pour leur prétendue complaisance à l'égard de Berne.

Le capitaine sur lequel, d'accord avec eux, Meigret fixa son choix, était le cadet d'une grande famille féodale de la Savoie, celle des comtes de Montbel et d'Entremonts; l'héritière du comté devait épouser plus tard l'amiral de Coligny. François de Montbel prenait le titre de seigneur de Verey ou „Vere“, ainsi que porte sa

---

<sup>1)</sup> Abschiede, t. IV (1 C), p. 580, n<sup>o</sup> 343, note 1, 25 juin 1535. — Gautier, t. II, p. 482.

<sup>2)</sup> Leur souvenir devrait être rappelé dans la nomenclature des rues de Genève.

signature. Comme plus d'un des sujets du duc, il avait passé au service de France. François I augmentait son influence à l'étranger en attachant à sa personne, en qualité de pensionnaires, de chambellans ou de capitaines, nombre de gentilshommes qui, tant en Allemagne qu'en Italie, échappaient ainsi à l'autorité de leurs princes naturels. Verey devint capitaine de cheveu-légers du roi.

Gagné par les doctrines nouvelles, il fit, au mois d'août 1535, en compagnie d'un ou deux coreligionnaires, une apparition à Genève, peu après que la ville eut détruit les images et suspendu la messe. Meigret sut l'intéresser au sort de la cité et, dès le commencement d'octobre, les huit dirigeants énumérés plus haut, réglèrent avec lui les conditions du secours que devait amener Verey. La guerre se ferait à frais communs et, en récompense, le butin et les dépouilles seraient partagées en trois parts, une pour Genève, la seconde pour Meigret, la troisième pour le roi ou pour Verey, lequel avancerait l'argent <sup>1</sup>). A l'origine, il semble bien que l'action ait dû être combinée avec celle des Neuchâtelois. Pour dissiper les soupçons, à un moment où les messages avaient grand' chance d'être interceptés, on recourut à un langage de convention. Verey et Meigret, qui devaient correspondre d'accord avec les conseillers dirigeants, adoptèrent les noms de Louis et de Pierre Croquet et figurèrent deux marchands associés, établis, l'un à Lyon, l'autre à Genève. Le terme de „marchandises“ devait naturellement remplacer celui des „troupes armées“. Il fut entendu, au début, qu'un Genevois irait les quérir. Après la retraite de Gingins, le 19 octobre 1535, Du Molard, Sept, Lullin, les deux Chapeaurouge, Les Clefs et Vandiel, réunis à Meigret et au syndic Bandière, dans la maison de ce dernier, crurent le moment venu, et rédigèrent en commun l'appel suivant <sup>2</sup>).

<sup>1</sup>) R. C., vol. 28, f<sup>o</sup> 132 v<sup>o</sup>. — Fromment, 188.

<sup>2</sup>) Fromment, p. 189 et s., renverse à tort les prénoms. Verey, c'est bien „Louis“ et non „Pierre Croquet“; Meigret s'appelle „Pierre Croquet“.



„A sire Loys Croquet, à Lyon.

Sire Loys, derrèrement que vous passastes en ceste ville, vous tinstes propoz au sire Pierre Croquet de nous tenir preste quelque marchandise, laquelle depuis vous volustes faire certaine de délivrance par vostre facteur envoyé exprès par vous devers nous, auquel nous feismes faire responce, par ung de noz compagnons, en vous remercyant de bon cueur, que vous ne poviez faillir de l'assembler ... Ores depuis, par ledict sire Pierre Croquet, nous avons eu plusieurs advertissemens de vostre dilligence à la recouvrer et que de faict elle est preste, que vous désirez estre acompagnyé par l'ung de nous, que pour l'heure nous ne vous pouvons envoyer et pour cause. Mais en lieu vous supplions de bon cueur que la présente vous serve, non seulement de la présence de l'ung de nous, mais de tous universellement, que vous garderez pour vous tesmoingner que tout ce que vous a escript ledict sire Pierre Croquet, suyvant le marché susdict, nous entendons et vollons observer avec vous. Vous pryant de bon cueur, qu'en la plus grande dilligence qu'il vous sera possible, vous la faictes marcher et valoir sous nostre nom, par tous les marchez que vous verrez à nostre commun advantaige, èsquelz, ainsi qu'il sera de besoing et que vous nous advertirez, vous ferons trouver marchans, pour plus tost faire nostre commune dépesche, et, à ceste fin et pour vous assurer, nous vous avons escript les présentes, signées de nostre secrétaire et scellées du scel de nostre compaignye, en nous recommandans à vostre bonne grâce et prians Nostre Seigneur vous tenir en sa sainte garde.

Fait à Genesve, le 19 d'octobre 1535<sup>1)</sup>.”

Verey ne se fit pas attendre. Il réunit immédiatement une bande de soldats de fortune du Dauphiné, où le roi allait bien-

---

<sup>1)</sup> C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 68. Note au verso: „19 octobre 1535, en la maison du sindicque Bandire, présens luy et Hu. du Mollard sindicques, Michel Sept, Jehan Lullin, Amy Chap. Ro., Estienne Chap. Ro., Geo. Des Clefs et P. Vandelle. Ils ont parlé avecques le Magnificque et hont passé la dernière escripte.”

tôt inspecter les légions. Cette bande était celle du capitaine Mestral, de Voiron. Au mois de juillet 1534, celui-ci s'était trouvé au service de l'évêque Pierre de La Baume et avait fait partie de l'armée qui essaya de surprendre Genève. Si les convictions de cet aventurier n'étaient guères sincères, elles l'étaient davantage parmi les hommes d'une autre troupe qui se joignit aussi à Verey. C'était le groupe de ces ouvriers imprimeurs de Lyon, „infectés d'hérésie,“ dont le chef répondait au nom de Roboam. Avec tout son monde, cinq cents hommes environ, Verey partit. Le 15 novembre, les Genevois, avertis de son approche à Rumilly, prirent des mesures pour le recevoir, et, la méfiance étant de saison, pour le repousser au besoin. Précaution inutile! A ce moment, les hommes de Verey atteignaient, à quatre lieues de Genève, la rivière des Usses, au pied du château de Salenove. Ce château, qui venait d'être restauré dans le goût de la Renaissance, se dresse sur une éminence qui commande le pays. Là, Verey fut attaqué par le baron du lieu, vassal du duc, qui déployait autant d'activité en Savoie que le baron de La Sarra dans le pays de Vaud. Les aventuriers dauphinois et lyonnais furent facilement dispersés par le vaillant baron. Verey se retira à Lyon, mais put faire savoir aux Genevois qu'il ne désespérait pas de les rejoindre par ailleurs <sup>1)</sup>.

C'était urgent. A la suite d'une malheureuse sortie que les citoyens avaient tentée, sans ordre et sans succès (23 novembre), l'ennemi redoublait d'insolence. Le mardi 7 décembre, le pont d'Arve avait été furieusement assailli, et, pour le 15, un assaut se préparait contre la ville.

Verey ne tarda pas. Mais, cette fois, il ne se contenta plus de soldats de fortune et d'aventuriers (nom qu'on leur donnait alors). Avec l'assentiment du roi, qui suivait attentivement,

---

<sup>1)</sup> R. C., vol. 28, f<sup>os</sup> 154 v<sup>o</sup> et 155 v<sup>o</sup>. — M. D. G., t. XIII, p. 36. — Vulliemin, p. 188. — Ruchat, t. III, p. 428 (avec référence aux chroniques de Roset et de Savyon). — Gautier, t. II, p. 483. — Gaudy-Le Fort, „Promenades genevoises,“ 1841, in-12, p. 86.

et pour cause, les événements relatifs à Genève, il renforça la bande de Mestral d'un corps d'élite de la cavalerie française, une compagnie des hommes d'armes des ordonnances du roi. C'était celle du seigneur Rense et de son fils le seigneur Jehan-Paule, celui-ci récemment nommé, avec de gros traitements, gentilhomme de la chambre et pensionnaire du roi. Don Lorenzo et don Gian-Paolo de Ceri appartenaient à une des plus illustres familles pontificales de Rome, celle des Orsini sauf erreur, qu'il est assez piquant de voir concourir au salut de la cité hérétique. Verey n'emmena avec lui qu'une partie de la compagnie, confiée au guidon: un Milanais du nom de Moro de Hovate. A la tête de sa petite armée, Verey, traversant le Dauphiné, le Lyonnais, la Bresse, par derrière le Jura, déboucha en Suisse au col de la Faucille, ou des Faucilles, comme l'appelle le chroniqueur Pierrefleur <sup>1</sup>).

Or, de l'autre côté de la montagne, entre St-Cergues et La Rippe, l'ennemi attendait. C'était le redoutable baron de La Sarra, l'émule du baron de Salenove. Les cavaliers de Verey, presque tous des Italiens, sensibles au froid (on était en décembre), et peu habitués encore à la guerre de montagne, avançaient sans ordre. Verey allait en tête avec une cinquantaine d'hommes d'armes débandés. Tout à coup, au détour du chemin, La Sarra les attaque. Il n'a pas de peine à les réduire à merci. Il fait un grand nombre de prisonniers, tant parmi ceux-ci que dans le gros de la troupe qui suit; il enlève chevaux, armes et équipement de toute la bande. Verey échappe avec une dizaine au plus de ses compagnons. Arrivé aux portes de Genève, il tombe au milieu des soldats de la république, qui faisaient bonne garde, et ce n'était pas superflu, puisque le lendemain, 15, une attaque générale des Savoyards devait avoir lieu. Les soldats suisses, prenant déjà Verey pour un Savoyard, ce qu'il était bien en vérité, se mettaient à l'attaquer et à lui faire un mauvais parti,

---

<sup>1</sup>) R. C., vol. 28, f<sup>os</sup> 161, 171, 173. — C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 255. — Abschiede, t. IV (1 C), p. 600 et s. — Pierrefleur, p. 118. — Fromment, p. 191.



quand intervinrent heureusement les citoyens au courant de l'affaire. Ceux-ci arrachèrent aux soldats le pauvre capitaine blessé, qui allait succomber sous les coups. Mis enfin à l'abri, Verey ne put qu'annoncer la venue de ses gens. Trois cents Genevois partirent à la rencontre jusqu'à Ornex, mais on ne vit arriver qu'une pauvre bande de fuyards désarmés et presque nus, auxquels il fallut donner le vivre, le couvert, et les habits <sup>1)</sup>.

En sorte que le Conseil ne fut pas peu surpris quand Verey lui fit savoir qu'il revendiquait pour son maître la „principauté“ de Genève. Pour encourager François I à secourir la cité, que ce roi „aimait d'un grand amour“, il disait: „Il faudra bien que vous luy faictes quelque prééminence en vostre ville.“ En lui comparant le prince évêque, le duc vidomne et la Suisse, il ajoutait: „L'ung vous ha faict la guerre contre voz personnes, l'autre contre voz biens, l'autre contre vostre bourse... Le roy ne demande aultre sinon estre dict protecteur de vous libertés, hus et coustumes; vous laissez vostre justice, vostre gouvernement et touz vous droicts.“ Il convenait donc d'accorder au moins le droit de grâce au roi. Avec infiniment de tact, le Conseil répondit: „Ce que de quoy vous havés parlez, n'est pas petite chose... et ne l'oserions proposer devant nostre peuple, .. car nostre peuple ne s'est encore bonnement apperceu de l'ayde et confort du roy.“ Verey eut beau insister — il voulait se faire pardonner sa défaite par son maître —, le Conseil jugea suffisant d'adresser à Sa Majesté une de ses lettres les plus respectueuses <sup>2)</sup>.

„Au roy de France.

Sire, De quattres moys ençà passa en ceste ville le seigneur de Verey, quil de son mouvement proposa à Laurens Meigret

---

<sup>1)</sup> Le Conseil à Porral, 15 décembre 1535. C. L., vol. 3. f<sup>o</sup> 255. — J.-R. Naegueli à Berne, 17 décembre. Abschiede, t. IV (1 C), p. 600. — R. C., vol. 28, f<sup>os</sup> 177 v<sup>o</sup>, 179. — Fromment, p. 201 et 202. — Gautier, t. II, p. 483 et 484.

<sup>2)</sup> R. C., vol. 28, f<sup>os</sup> 179 v<sup>o</sup> et 180. — Abschiede, t. IV (1 C), p. 601 (n<sup>o</sup> 366). — Gautier, t. II, p. 484 et 485.

qu'il desiroit nous ayder de tout ce qu'il porroit. [Ce] que dempuys nous raporta ledict Meigret, avecques lequel nous concleusmes de ne perdre telle ayde. Et a esté tel propos tant avant mené, que finalement ledict seigneur de Verey, en son privé nom, avecques quelque nombre de gens de pied et de cheval, nous approcha de quattres lieues sans nous pouvoir joyndre, et de faict se retira. Et bientoust après, eusmes nouvelles de luy que sa retraicte ne nous estonna de rien et que incontinent il seroit de retour plus fort assés que du paravant, nous faisant entendre son moyen par vous. [Ce] que dempuys, par la bande de voz ordonnances qu'il ha conduyte et de son arrivée icy, comme vous dira le porteur, nous avons cogneu, ainsi qui nous proposa l'affection que vous avez à la ville et à nous. Ores, Sire, nous rendons grâce à Dieu très humblement, qui, de sa grâce et grande bonté, sans mérite envers vous, Il vous aye tellement disposé, qu'Il vous faict prendre pitié de tel pouvre peuple persécuté comme nous le sommes. Et pour ce (bien que ledict seigneur de Verey nous soit cogneu véritable) que, sans avoir aultre certineté de vostre bon voloir, nous ne pouvons mettre avant à nostre peuple le commung bien de vostre affection, attendons icelle, laquelle veue, ensemble la force qu'il vous plaira, espérons vous satisfaire de tout ce qu'il nous sera possible.

Nous vous envoyons par le présent porteur quelques médailles, trouvées près les murailles de nostre ville, des premiers deffendeurs de la liberté de nos prédécesseurs, prians Dieu que, ainsin que jà Il vous appelle leur imitateur, que ainsin la fin s'ensuyvra.

Sire, nous supplions très humblement Dieu que, en vous maintenant en santé et longue vie, Il vous donne complément de voz desirs.

Dat. XXIII decembris.

Voz très humbles serviteurs

Les Sindicques et Conseilz de Genève <sup>1)</sup>.

---

<sup>1)</sup> B. N., f. latin, vol. 6019, f<sup>o</sup> 30. La lettre porte au dos: „Au roy de France“. Elle est scellée aux armes de Genève avec, comme devise: „Post

Ainsi le Conseil, profitant de ce que Verey ne lui présentait pas de lettres de créance — il aurait pu les perdre dans la débâcle, — passait simplement sous silence les prétentions du roi. Il offrait, comme encouragement à la bonne volonté de ce prince, un lot de médailles, que la démolition des faubourgs avait fait découvrir, le 23 novembre précédent, à la porte St-Christofle; peut-être ces pièces figurent-elles aujourd'hui dans le médailler de Paris. En même temps, avisé de la situation et des partis de la Cour, il écrivit des lettres empressées à la reine Marguerite de Navarre, sœur du roi, et à l'amiral de Bryon-Chabot.<sup>1)</sup>

Le porteur s'embarqua dès que la bise le permit, afin de passer par des régions moins infestées d'ennemis que la campagne genevoise. C'était le guidon de la compagnie du seigneur Rense, le seigneur Moro de Hovate, qu'escorta un Genevois d'origine milanaise comme lui, Étienne d'Adda, neveu de Besançon Hugues. On vit bien alors quelles étaient les réelles intentions de la cour de France. Le guidon, reçu par le roi, lui présenta les lettres du Conseil et de Verey, et parla de l'établissement d'une garnison royale à Genève. En l'absence de l'amiral, M. de Langey remit à D'Adda des articles réclamant la reconnaissance du roi comme prince et le rétablissement du catholicisme à Genève. Le messenger fut mal reçu, à son retour dans sa patrie. Le Conseil remarqua: „Les dicts articles semblent fort estranges à cause de la servitude que l'on nous demande et que l'on soy veult mesler de nos consciences.... Nous n'havons pugné pour estre mys en soubjettion, mais pour havoir liberté perpétuelle...“. Et il insiste fièrement: „Tout ce que Genève ha bataillé n'est esté sinon pour havoir liberté.“ Après une verte semonce, D'Adda

---

tenebras spero lucem“. Dans le brouillon conservé à Genève, C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 256, des allusions religieuses relatives à l'Antechrist ont été biffées.

Le volume latin 6019 est consacré à Genève, avec un précis en latin de cette ville, dédié par Basnage à De La Mare, 1671.

<sup>1)</sup> R. C., vol. 28, f<sup>o</sup> 159 (23 novembre): découverte de quarante livres de médailles.

eut l'ordre de reporter les articles à la cour de France, en s'excusant de n'avoir pas osé les remettre au gouvernement genevois <sup>1)</sup>.

En attendant, l'entreprise de Verey n'ayant pas réussi, François I la désavoua. Ce désaveu devait lui permettre de se faire restituer par le duc de Savoie ses hommes d'armes prisonniers, avec les chevaux, les harnais et tout le butin fait par le baron de La Sarra. Il envoya donc, du château de Pagny en Bourgogne, où il résidait chez l'amiral de Bryon, un trompette à Genève, avec, pour le capitaine Verey, une lettre sévère, dont voici les termes, tels qu'ils se trouvent reproduits dans la copie de lettres du Conseil <sup>2)</sup>.

„Au seigneur de Verey, gentilhomme de ma chambre.

Viray, J'ay entendu que vous avés prins et mené avecques vous aulcungs gensdarmes et archiers de la compagnie du seigneur Rence, don une partie hont esté esvallisé et prins prisonniers. Chose qui m'a très fort despleu et desplaict. Et trouve merveillosement estrange que telles entreprises se facent avecques gens quil sont en mon service et à ma solde. A ceste cause, incontinant la présente recepue, faictes moy sçavoir la cause qui vous ha esmeu de ce faire, car je désire d'en sçavoir amplement la vérité. Mais gardés bien de faire faulte à ce qu'est dessus et vous veuillans bien advertir que je ne vouldroye ainsin aucunement tollérer ny permettre que l'on vous heubt faict tort sans m'en ressentir. Priant Dieu qu'Il vous haye en sa garde.

Escript à Pagnie, le 20<sup>e</sup> jour décembre 1535.

François

Breton.“

Les Genevois crurent devoir adresser au roi une nouvelle lettre explicative, qui fut rédigée, le 31 décembre, dans la maison du syndic Bandière par les huit conseillers dirigeants qu'as-

<sup>1)</sup> R. C., vol. 29, f<sup>os</sup> 25 et v<sup>o</sup>, 28 (22 et 24 février 1536). — R. C., vol. 28, f<sup>o</sup> 182. — C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 257. — Gautier, t. II, p. 502.

<sup>2)</sup> „Ultimo decembris 1536 (style de Noël). Trompeta regius in nostram civitatem domino de Verey litteras similes attulit.“ C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 240 v<sup>o</sup>.

sistaient en cette occurrence François Favre, Claude Savoye, Claude Richardet et Antoine Chicand. On s'appliquait à rassurer le roi sur le sort de Verey, sans faire allusion, cette fois, au secours qu'il avait tenté de jeter dans la ville.

„Au roy de France.

Sire, Le quattorse du moy passé, arriva environ mydy aux portes de nostre ville le seigneur de Verey, et guère loing d'elle trouva quelque nombre de nouz gens de pied quil comment ennemys le tractarent, que sans grande grâce de Dieu à poenne il se saulva sa vie. Et hors de leurs mains bien blessé le retirasmes dedans, prest à luy faire pys à l'occasion du pays où il est nez nostre ennemys, comment chescung le sçait. A quoy pourveurent aulcungs habitans en nostre dicte ville, quil le maintindrent et jurarent vostre serviteur et bien prest de vostre personne. [Ce] qui nous arresta telle première opinion, si que plus fondés qu'il estoit vostre serviteur, que à la guerre que, à cause de sa nativité, il nous porroit faire. L'avons dempuys receup en nostre dicte ville pour l'honneur de vous, en telle seurté de vie et de biens que nous mesmes. Et fusmes très ayses, après telle sa fortune, qu'il aye pleu à Dieu le mettre en noz mains pour vous donner à congnoistre que, ainsin que nouz prédécesseurs aux vostres hont tousjours servys, que nous leurs successeurs à vous et aux vostres, en ce que tombera en nostre puyssance, n'y volons faire faulte.

Sire, en nous recommandans très humblement à vostre bonne grâce, nos prions Dieu de très bon cœur vous donner sa parfaicte grâce en Jésus Crist.

Primo januarii.

Vouz très humbles serviteurs

Les Sindicques et Conseil de Genève<sup>1)</sup>.”

L'affaire se trouvant pour l'instant réglée avec le roi, il restait à s'expliquer d'autre part avec les combourgeois de Berne.

<sup>1)</sup> Au dos: Au roy de France (le cachet est rouge). B. N., f. latin, vol. 6019, f<sup>o</sup> 31. Le brouillon de la lettre existe, C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 240. — Cf. R. C., vol. 28, f<sup>o</sup> 187 v<sup>o</sup>.



Porral fut chargé de présenter la chose au Conseil de cette ville sous le jour le moins désavantageux. Officiellement, les Syndics et Conseil pouvaient nier d'avoir négocié avec l'étranger. Ce n'était en effet que le petit groupe des dirigeants qui avait conclu l'accord du mois d'octobre „à la poursuite des François qui se sont retirés à Genève pour l'Évangile“. Après avoir rappelé l'entrevue de Meigret avec Verey et les deux échecs de celui-ci à Salenove et aux montagnes de Gex, le Conseil, rejetant toute responsabilité, ajoutait: „De ces affaires n'avions donné lettres ne seaulx, ny aultre intelligence, sus l'espérance qu'avons heubt en Dieu qu'il plairoit à Messieurs nous ayder, avecques lesqueulx seulx par la combourgeoisie avons alliance <sup>1)</sup>.“

Du reste, l'aventure de Verey devait avoir pour la cité les meilleures conséquences, directes et indirectes. Les Genevois l'ont senti et ont témoigné à ce capitaine les plus grands égards. La ville lui procura un beau logement, la maison d'un riche Pe-neisan, l'ancien syndic Claude Baud. Elle prit à sa charge, pendant toute la durée du séjour, les frais d'entretien de l'aimable seigneur, lui fit cadeau d'un beau manteau de fourrure, comme on savait en faire à Genève, et lui procura des chevaux de prix. Meigret eut part à tant de générosité, reçut maison, pension et, en ce temps de disette, un don précieux en nature, des „coupes de froment“ <sup>2)</sup>.

Verey mérita par son activité tant de témoignages flatteurs. En capitaine expérimenté, il donna d'excellents conseils aux citoyens. Après réorganisation de leurs compagnies, il leur fit faire meilleure garde, fermer les portes, détruire les maisons nuisibles à la défense. Malgré les soupçons qu'il a excités chez

<sup>1)</sup> A Porral, 28 décembre 1536 (style de Noël). C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 188. — Cf. *ibidem*, f<sup>o</sup> 258. — Lettre de Porral, 20 décembre. *Abschiede*, t. IV (1 C), p. 602 (n<sup>o</sup> 367).

<sup>2)</sup> „Plus pour M. de Verey, une forrure de robez sarge noyre où sont entré quatre manteaulx et trois ventres de regnars, qui se monte à 33 florins 6 gros.“ Archives de Genève, Comptes, mandats, quittances, liasse 4 (2 décembre, 21 janvier). — Cf. R. C., vol. 28, f<sup>os</sup> 181 v<sup>o</sup>, 182.

quelques patriotes, il s'est montré un habile défenseur de la ville. Sans doute, ses blessures, reçues à son arrivée à Genève, l'ont empêché de prendre part au combat qui eut lieu le lendemain. Le 3 janvier suivant, ce fut un poste genevois de quatre hommes qui, attaqué au pont d'Arve par des adversaires nombreux et réputés, sut héroïquement défendre, à lui seul, la tour de Notre Dame des Grâces, tuant le capitaine ennemi et provoquant ainsi la fuite des Savoisiens <sup>1</sup>).

Verey dut contribuer à repousser, le 13 janvier 1536, du haut des remparts de St-Gervais, St-Victor, Rive et St-Augustin, l'assaut de toutes les garnisons du voisinage. Il y avait garnison à Nyon, Coppet, Versoix (avec la barque de Chillon), Gex, Peney, Lancy, Confignon, Plan-les-Ouates, Sacconnex, Jussy, Gaillard, Coligny. Le baron de La Sarra excitait les anciens gentilshommes de la Cuiller, qui se sentaient appuyés par les troupes italiennes des Medici de Musso.

L'assaut repoussé, Verey passe à l'offensive. Le lundi 24 janvier 1536, un détachement de troupes qu'il conduisait, suivait le chemin du haut de Coligny, en remontant le vallon de la Seime, dans la direction du Pont Bochet. Ce détachement était fort de cent hommes de pied, escortés de trente cavaliers. Près des patibules du mandement de Gaillard — vraisemblablement à l'endroit actuel du Pré aux Fourches, à Frontenex-Cologny —, les Genevois furent insultés par une troupe ennemie supérieure en nombre: „Aux cagnes, méchants luthériens, qui mangent chair le vendredi!“ Les cavaliers genevois se précipitent, rejettent sur Chêne deux enseignes de Savoie, dont ils mettent une cinquantaine d'hommes hors de combat. Puis, revenant au galop près du gibet, ils aident les hommes de pied à se défaire du gros des Savoyards. On en fit un grand carnage: cent cinquante environ. „Laissez en pour labourer les terres“, s'écria Verey, qui termina la bataille en faisant mettre ses hommes à genoux pour remer-

---

<sup>1</sup>) R. C., vol. 28, f<sup>os</sup> 185, 188, 192. — Fromment, p. 184. — Gaudy-Le Fort, „Promenades genevoises“, p. 51.

cier Dieu de la victoire. L'action avait duré de onze heures du matin à trois heures de l'après-midi. Les Genevois n'eurent qu'un cavalier blessé; ils firent une rentrée triomphale en ramenant des prisonniers <sup>1)</sup>.

Cinq jours après, une petite expédition genevoise de quatre-vingts hommes, partie par le lac, défit „les barbares“ à Versoix et rapporta un riche butin <sup>2)</sup>. La victoire de Chêne ou de Coligny assurait aux Genevois la possession du mandement de Gaillard, qui les séparait, au levant, du Chablais et du Faucigny; elle fut complétée par la réduction du château de Gaillard, de celui de Troches, près Douvaine, et de celui de La Bâtie-Choulex ou Rouelbeau (appartenant au marquis de Lullin). Le succès de Versoix rouvrait à la ville assiégée les communications avec la Suisse, où se passaient des événements bien propres à encourager les Genevois dans leurs expéditions guerrières et à les faciliter. Ici se termine la période strictement genevoise des opérations. La période bernoise et suisse va commencer.

---

<sup>1)</sup> Récit du combat: P. H., n<sup>o</sup> 1150; p. p. Turrettini et Grivel, „Les Archives de Genève,“ p. 135. — R. C., vol. 28, f<sup>os</sup> 193, 197, 198 v<sup>o</sup>, 200 v<sup>o</sup>. — Fromment, p. 205. — Gautier, t. II, p. 492. — Gaudy-Le Fort, p. 135 et 136.

<sup>2)</sup> R. C., vol. 28, f<sup>o</sup> 200 v<sup>o</sup>.

---



#### IV.

### L'EXPÉDITION BERNOISE.

#### *Conquête de la région lémanique*

*(janvier — mars 1536).*

Le 16 janvier 1536, les Syndics et Conseil étaient réunis à la maison de ville, quand fut annoncé le messenger de Berne, Augustin, le prédécesseur du „Messenger boiteux de Berne et de Vevey“. On le fit entrer et il remit une lettre du Conseil de Berne relative à l'échange proposé du moine Furbity, emprisonné au début de la Réforme à Genève pour avoir insulté Messieurs de Berne, contre l'humaniste évangélique Saulnier, prisonnier en Savoie. Les Genevois assiégés s'étonnaient que cela fût devenu, depuis quelque temps, le grand sujet des préoccupations de leurs bourgeois. Après quoi Augustin demanda la parole. Il était chargé d'un message oral, important cette fois, si important que les Bernois n'avaient osé le confier au papier, de peur qu'il ne fût intercepté par l'ennemi qui courait les routes. Il annonça, au nom de Messieurs de Berne, que ceux-ci étaient prêts à nous aider. „Ils sont dehors et viennent à notre secours <sup>1)</sup>.“

En effet, le même jour, les Bernois chargeaient leur héraut d'armes de porter un défi au duc de Savoie. L'ancienne alliance était rompue parce que Charles III, qui s'était pourtant soumis à la sentence [de Payerne en payant partie d'une somme stipulée dans cet acte, avait violé ses engagements en assiégeant la ville de Genève, malgré la dernière journée convoquée à Aoste <sup>2)</sup>.

<sup>1)</sup> R. C., vol. 28, f<sup>o</sup> 193 v<sup>o</sup>.

<sup>2)</sup> Paris, B. N., f. Clairambault, vol. 335, f<sup>os</sup> 70 et 77. — Abschiede, t. IV (1 C), p. 608. — Pierrefleur, p. 120. — Gautier, t. II, p. 490.

On se doute de la joie causée par la nouvelle qu'apportait Augustin. On le couvrit d'or, c'est-à-dire qu'on lui remit six écus d'or soleil. La nouvelle surprenait, même Porral, qui écrit, à la date du 22 janvier: „Je ne heusse jamais pensé que Nostre Seigneur heust ainssy touché le cueur de noz amys, bons seigneurs et combourgeois, à la persuasion de leurs amys, mesmement de Basle et de leurs paisans. Dieu le leur rétribue par sa grâce, car plusieurs y hont estez trompés.“ Porral, en cette affaire, signalait à la reconnaissance des Genevois un de leurs riches concitoyens établi à Berne, le seigneur Hugues Vandel: „C'est la fleur de voz amys et tout mon refuge.“ Cet ami de la cité avait avancé de l'argent à l'ambassadeur, qui en avait d'autant plus besoin que les Bernois lui en réclamaient à l'instant même <sup>1)</sup>.

Comment les Bernois s'étaient-ils décidés à sortir de leur prudente neutralité?

Le commissaire que les Bernois tenaient à Genève, au moment de l'arrivée de Verey, était Jean-Rodolphe Nægueli, qui a été confondu avec Jean-François Nægueli, d'autant plus facilement que celui-ci fut aussi commis à Genève quelque temps auparavant <sup>2)</sup>. Jean-Rodolphe Nægueli, d'abord bailli à Aigle et plus tard à Thonon, était un bon politique. Il avait assisté à l'arrivée de Verey à Genève. „Est venu un gentilhomme de France qu'est en la ville, quil attend d'heure en heure ses gens, comment ha bien entendu le seigneur Neyguely,“ ainsi que le remarque le Conseil de Genève dans une lettre à Porral <sup>3)</sup>. Le commissaire, qui se voyait passer au second plan, se dit que si les Bernois ne délivraient pas Genève, ce serait le roi de France qui s'en chargerait, à sa manière. Or les Bernois se défiaient de François I, dont ils ont tracé un portrait sévère dans une lettre adressée au Conseil de Bâle, le 16 décembre:

<sup>1)</sup> P. H., n° 1164.

<sup>2)</sup> C. L., vol. 3, f° 9. MM. de Berne à MM. de Genève, 11 octobre 1533 (lettre de créance).

<sup>3)</sup> C. L., vol. 3, f° 255 (15 décembre 1535).

„Du roi l'on connaît la ruse, l'activité, les pratiques, la violence, l'inconstance et l'ambition. On sait combien il aime à gouverner avec une main de fer et avec le sceptre plutôt que de se montrer un voisin sûr; comment, pour gagner pays et gens, il se fait doux au début et plein de bonne grâce, mais après avoir atteint son but il change du tout au tout. C'est pourquoi l'on peut se demander s'il serait agréable à ceux de Berne et des environs d'avoir un si terrible voisin à Genève 1).“

Le rapport de J.-R. Nægueli entendu, „les gros“, autrement dit l'Avoyer et son Conseil, sur l'avis précieux de Bâle et le vote presque unanime des bailliages, n'hésitèrent plus à déclarer la guerre 2).

„Hoc erat in votis“. Depuis la guerre de Bourgogne, Berne — qui avait fini par acquérir, à l'ouest, en commun avec Fribourg, Morat, Grandson, Orbe et autres lieux, et, à l'est, pour elle toute seule, Aigle avec divers mandements, — ne pensait qu'à étendre sa domination jusqu'au Jura et au Léman. L'occasion était favorable parce que François I menaçait la Savoie et qu'il importait de le prévenir à Genève.

Le 22 janvier 1536, six mille Bernois, que devaient rallier nombre de combourgeois et sujets, partirent sous la conduite d'un vaillant gentilhomme, qui avait fait ses preuves dans la carrière militaire comme au service civil. C'était Jean-François Nægueli, dont le lieu de naissance est indiqué à Berne par une inscription sur une des maisons de la grande rue. Il y vit le jour vers l'an 1503. Son portrait, conservé à la Bibliothèque de Berne, représente le dernier des grands conquérants suisses sous les traits d'un homme fort et vigoureux, la tête allongée, le front élevé, et, sous des sourcils noirs et arqués, les yeux intelligents, étincelants, dominateurs, l'expression impérieuse, la figure

1) Traduit des Abschiede, t. IV (1 C), p. 603.

2) Lettre de Bâle à Zurich, 18 janvier. Archives de Zurich, Genfer Akten, copie d'Ém. Dunant. — Cf. Abschiede, t. IV (1 C), p. 605, 609, 613—616.

mâle, énergique et rude, terminée par une belle barbe noire. Il a grand air sous le pourpoint noir et rouge avec la longue chaîne de chevalier et l'agrafe de prix à sa toque. Ses emplois lui avaient fait bien connaître le pays où il avait exercé son ardente activité, comme commissaire à Genève et comme ambassadeur à la journée d'Aoste <sup>1</sup>).

Passant par Morat pour rallier les auxiliaires, Nægueli traversa en triomphateur le gros de Vaud, où les Bernois comptaient bien des combourgeois et des amis, qui furent tout surpris d'être traités en sujets conquis. Les seigneurs et les villes firent leur soumission, notamment Moudon, l'ancien siège des États du pays, qui dut subir l'installation d'un grand bailli de Berne, aux lieu et place du marquis de Lullin dépossédé. L'histoire de la conquête est suffisamment connue, par le „Chroniqueur“ et par la correspondance de Nægueli, pour que nous ne nous y arrêtions pas longtemps. Elle fut aisée. Qui oserait lutter contre l'infanterie suisse ?

„L'ours est sorti de son antre,  
La prudente bête  
Au pas ferme, au cœur intrépide.  
Il s'est mis aux champs  
Et c'est pour arracher à la mort  
Ceux que la terre entière croit abandonnés <sup>2</sup>).“

L'armée de Nægueli, contournant les terres du prince évêque de Lausanne dont le sort n'était pas fixé pour l'instant, gagna les bords du lac, où elle pouvait s'attendre à rencontrer l'armée ducale. Ainsi que le dirent les Genevois: „Comme la neige au soleil, l'ennemi a fondu devant les Bernois“. Les trois ou quatre mille Italiens et autres ducaux, réunis sous les ordres du

---

<sup>1</sup>) 27 novembre—10 décembre 1535. Abschiede, t. IV (1 C), p. 589 (n° 354).

<sup>2</sup>) Pour l'organisation du pays de Vaud, voir Herminjard, t. I, p. 354, et Oechsli, p. 16, d'après „le Commentaire coutumier du pays de Vaud“ par Quisard. — Roget, „Les Suisses et Genève,“ t. II, p. 219.

seigneur Baptiste, frère de Jean-Jaques Medichino de Musso, et du colonel César Maggi de Naples, n'attendirent pas l'envahisseur. Ils levèrent le pied et disparurent par le lac ou les montagnes. Les Italiens ne pouvaient tenir devant les Suisses. Du pays de Vaud on passa à celui de Gex, puis on se dirigea sur Genève, rencontrant en route une délégation des Syndics et Conseil envoyés au devant.

Quelle joie ce fut à Genève, le mercredi 2 février 1536, quand Nægueli y fit défiler son armée de près de dix mille hommes, Bernois, Neuchâtelois et Vaudois, au son des fifres et des tambourins, au bruit du roulement de dix sept canons! Genève était en liesse, Genève était délivrée! <sup>1)</sup>.

Les Bernois restèrent le jeudi et le vendredi à Genève, où des vivres avaient été préparés en abondance <sup>2)</sup>. Les Genevois assistèrent aux actes de soumission des seigneurs du voisinage. Ces derniers, sous réserve de leurs franchises et seigneuries, prêtèrent hommage aux Bernois, ainsi qu'ils étaient précédemment tenus de le faire au duc de Savoie. Quant à la religion, on les laissa libres. Il leur fut enjoint de renvoyer les hommes de guerre de leurs châteaux et de livrer leurs pièces à feu et leurs armes. Le seigneur de Divonne reçut une garnison pour avoir caché chez lui quatre Italiens. La duchesse de Nemours, administrant pour son jeune fils l'apanage de Genevois-Faucigny, obtint que l'on respectât ses terres, moyennant qu'elle fournît vivres et argent et ne recueillît aucun ennemi. M. de Thorens fut aussi particulièrement bien traité; c'était un ancien ami. Heureux les seigneurs qui n'avaient pas trempé dans la ligue des gentilshommes de la Cuiller! Ceux-ci virent leurs châteaux brûlés, pour la plus grande joie des Genevois. Les Genevois eux mêmes se firent rendre hommage par d'anciens vassaux de l'Église, tels que le seigneur du Crest de la maison de Blonay, et firent sommer

---

<sup>1)</sup> R. C., vol. 28, f<sup>os</sup> 200 v<sup>o</sup>, 201, 204 v<sup>o</sup>. — Abschiede, t. IV (1 C), p. 605, 611 — Segre, p. 249.

<sup>2)</sup> Lettres de Curtet et de Goullaz. P. H., n<sup>os</sup> 1151 et 1153.

les châteaux épiscopaux et le château comtal de Gaillard. Ils avaient l'intention de les détruire, ainsi que d'autres manoirs appartenant à leurs ennemis<sup>1</sup>).

Bienheureux les Genevois, débarrassés de tous ces repaires de tyranneaux! Mais ce qui répandit sur leur enthousiasme un prodigieux sceau d'eau froide, ce fut la demande que leur présentèrent les capitaine, lieutenant, banneret, secrétaire et conseillers et prévôt de l'armée bernoise. Munis de pleins pouvoirs, ceux-ci réclamaient pour Berne les droits de l'évêque et du vidomne, autrement dit „la principauté“ de la ville. Et de quatre: l'évêque, le duc, le roi, la république de Berne! Genève avait à choisir entre tant de maîtres.

Genève ne voulut aucun maître.

Soit à ce moment (5 février), soit sur une nouvelle demande de l'État-major bernois (15 et 17 février), soit durant les négociations du printemps et de l'été à Genève et à Berne, on opposa aux Bernois le même refus tenace. „Depuis 17 à 20 ans, les citoyens de Genève ont souffert la guerre; s'ils avaient pensé se soumettre, ils n'en auraient pas tant supporté“. Ils disaient des Bernois: les Bernois ne sont „point venus pour nous mettre en subgestion, mais pour nous délivrer de captivité et nous mettre en liberté comment anciennement fusmes estés.“ Genève rappelait ce que la guerre pour l'indépendance avait coûté de „frais, peines et travail pendant 28 mois“. „Nous prions Leurs Excellences qu'il leur plaise nous laisser l'honneur qu'il a pleu à Dieu nous donner et les biens de nostre Église pour lesquelz

---

<sup>1</sup>) Liste approximative des principaux châteaux détruits: Rolle, Coppet, Prangins, le prieuré de Nyon, Gex, Allemogne, Grilly (dans le pays de Gex en tout six jusqu'à la Cluse), Arufens, Rosey, Peney, Gaillard (en mars 1536), Jussy, Bellerive, Villette, Choulex, Ville, Sacconnex; maisons de Barralis, de Simon à Veiry, de Faucon à St-Julien. — Cf. Archives de Zurich (copie Dunant): L'armée de Berne au Conseil de Zurich, 5 février 1536. — R. C., t. 28, f<sup>os</sup> 202 et s., 205 v<sup>o</sup>, 208 v<sup>o</sup>. — Fromment, p. 211 et 212.



avons tant pigné et prys de poenne.“ Et toujours revient ce refrain: „Nous ne pourrions endurer subjection <sup>1)</sup>.“

Les Bernois devaient céder, dans l'été, à ces raisons de sentiment, qu'allaient renforcer des arguments d'ordre politique et militaire, tirés du voisinage inquiétant des forces ennemies, et même françaises. Les négociateurs genevois savaient habilement opposer les ambitions royales aux prétentions bernoises et tirer parti du conflit dans l'intérêt de leur État. Le 8 août, François Favre, de retour de Berne, faisait irruption dans la salle du Conseil de Genève en s'écriant: „Nous restons princes dans nos terres, cité, domaines! <sup>2)</sup>.“ La veille, grâce aux talents et au zèle des quatre ambassadeurs de Genève, Étienne Chapeaurouge, Michel Sept, Georges de Les Clefs et Jean Lullin, le traité faisant suite à la guerre avait été signé. Une réserve y était inscrite, par laquelle Genève s'engageait à ne conclure de pacte d'alliance qu'avec l'assentiment de Berne. Cette clause visait la France, qui avait bien inquiété le puissant Canton. A cela près, tant le traité que l'acte renouvelé de la combourgeoisie maintenaient Genève dans la situation d'une république indépendante et souveraine <sup>3)</sup>.

---

<sup>1)</sup> R. C. vol. 28. f<sup>o</sup> 208 v<sup>o</sup>; vol. 29, f<sup>os</sup> 5, 12, 14, 48 v<sup>o</sup>, 49 v<sup>o</sup>, 77 et v<sup>o</sup>. — P. H., n<sup>o</sup> 1164, 20—22 avril 1536. — Abschiede, t. IV (1 C), p. 635 et s.

<sup>2)</sup> R. C., vol. 30, f<sup>o</sup> 37 v<sup>o</sup>.

<sup>3)</sup> Le traité du 7 août contient les articles suivants: remboursement des frais d'expédition de 1530, soit neuf mille neuf cents écus d'or soleil; — la ville de Genève ouverte aux Bernois; — Genève ne traitera qu'avec l'assentiment de Berne; — le mandement de Gaillard, conquis par les Genevois, est cédé à Berne; — la propriété du prieuré de St-Victor demeure à Genève.

L'acte de combourgeoisie stipule: la communauté de foi; — les secours réciproques; — „les journées“ à Lausanne avec surarbitrage à Bâle; — l'élargissement des franchises ou limites de la ville de Genève.

Voir: Archives de Genève, P. H., n<sup>os</sup> 1157, 1158. — Paris, A. É., f. Genève, vol. I, f<sup>o</sup> 27. B. N., f. français, vol. 16953; f. Dupuy, vol. 23; f. Brienne, vol. 120 (N. A., vol. 7091). — Cf. P. H., n<sup>o</sup> 1164. — Abschiede, t. IV (1 C), p. 635, 655, 676, 724, 732. — Gautier, t. II, p. 521.

Malgré le premier mécompte causé par les prétentions de Berne, les Genevois avaient activement aidé les Bernois dans la suite des opérations. Ils les munirent de troupes de génie, d'artillerie et d'intendance. Un corps de cavalerie, sous Étienne Chapeaurouge Dauphin, bientôt syndic, servit d'avant-garde, avec de bons guides. Le mandement de Gaillard, à l'est, étant conquis par les Genevois, et le bailliage de Thonon jusqu'à la Dranse s'étant soumis aux Bernois, Nægueli décida de se porter au sud sur St-Julien et Rumilly. Le 5 février, l'Arve fut franchie et le mandement de Ternier rapidement occupé. A St-Julien, on reçut la visite de Boisrigaud, ambassadeur du roi dont Charles III réclamait l'intervention, et celle d'un aide de camp du capitaine général de Lombardie, Antonio de Leiva, à qui Charles III demandait du secours. On n'en eut cure et l'on atteignit le Vuache. Arrivé le 7 février, au château de Noveiry, Chapeaurouge, qu'avait rejoint l'inutile Baudichon, écrivit aux syndics :

„A Magniffiques et honorés seigneurs, Messieurs les Sindiques de Genesve, nos très honorés seigneurs.

Magniffiques seigneurs, Y vous playra regardez nous envoyer le plus de gens de chevaulz que porrés, car ce seraz pour l'honneur de Vousdictes Seigniories, et est honte d'estre si peult de gens que nous sommes. Item nous faire fère deux dozennes de lances, ou celles que vous trouverés les nous envoyer <sup>1)</sup>.“

Au lieu de pousser plus avant, Nægueli, qui se trouvait encore le 10 février à St-Julien, préféra sagement s'emparer du château de la Cluse (le fort de l'Écluse), défendu par des Italiens. Il le fit attaquer à la fois par le Vuache sur la rive gauche, par le Rhône où l'on risqua des bateaux, par Colonge et la montagne, d'où l'on fit rouler des pierres sur les remparts. Puis on

---

<sup>1)</sup> P. H., n<sup>o</sup> 1153 (Lettre de Chapeaurouge publiée dans „Archives de Genève“, p. 136 et 137. „Et vous priants“ lu au lieu de „si vous plaictz“). — Paris, B. N., f. Dupuy, vol. 704, f<sup>o</sup> 174. — Cf. R. C., vol. 28. f<sup>os</sup> 207 et s. — P. H., n<sup>o</sup> 1162. — Lettres de Naeguéli, p. 257 et s. — Fromment, p. 212 et s. — Abschiede, t. IV (1 C); p. 624 et 628. — Oechsli, p. 23.

donna un assaut, où les Lausannois se distinguèrent, et le fort ouvrit ses portes, le 13 février.

La veille, le samedi 12 février 1536, Nægueli avait reçu, au Vuache, la visite d'un grand personnage français, présenté par M. de Verey, qui suivait les opérations de l'armée. Ce personnage était un ambassadeur du roi de France, muni de lettres de créance. Il se nommait d'Estouteville, seigneur de Villebon; on le trouve communément désigné sous le titre de prévôt de Paris. Il venait annoncer aux Bernois „comme M. de St-Paul, ensemble une armée de gens à chevalx et à pied, marchoit du Daulphiné contre Montmellian, ayant charge de conquister la vaulx de Maurienne, Chambéry, Rumilly, jusqu'à Salenove; d'aoltre cousté, le seigneur admiral marchoit avec ung nombre de gens d'armes à chevalx, ensemble les lantzknacht, ayant commission de conquister le pays de Bresse“. Le roi priaït les Bernois de l'assister dans l'accomplissement de ce plan, à charge de réciprocité. Les Bernois répondirent que le roi était assez informé des motifs qui leur avaient fait prendre les armes; que leur intention avait bien été de passer plus outre et d'aller trouver l'ennemi signalé à Salenove, Rumilly et Chambéry, mais ils ne voulaient pas mettre d'empêchement aux desseins du roi <sup>1)</sup>.

Il n'est pas nécessaire d'imaginer, comme on l'a fait, que François I recourut à des arguments sonnants pour gagner les Bernois. L'armée conquérante n'était pas disposée à aller plus loin. Il importait d'achever la conquête du pays de Vaud, qui n'était pas terminée, et par conséquent de revenir sur ses pas. Ce fut pourquoi le mont Vuache et le torrent des Usses ne furent pas dépassés et l'apanage de Savoie - Nemours, le Faucigny et le Genevois, devint une sorte d'État tampon entre la conquête suisse et la conquête française. Nægueli partit après avoir laissé un capitaine à la Cluse et un bailli à Ternier. Passant par Genève,

---

<sup>1)</sup> Paris, B. N., f. Dupuy, vol. 604, f<sup>o</sup> 172. — Abschiede, t. IV (I C), p. 634 (n<sup>o</sup> 385). — Gautier, t. II, p. 495. — Roget, t. II, p. 215.

où il confia quatre de ses soldats blessés aux soins des hospitaliers, assistés d'une infirmière qui parlait l'allemand, il quitta la ville, le 18 février 1536 après-midi <sup>1)</sup>).

Ayant pris la forteresse du sud-ouest, il fallait maintenant réduire la citadelle du nord, Yverdon. Le baron de La Sarra l'avait mise en état de défense avec une garnison, où figuraient des Fribourgeois, vainement rappelés par leur gouvernement. Divers seigneurs commandaient sous lui, entre autres M. de St-Saphorin. Les Bernois commencèrent par brûler son château, le lundi 21 février, puis ils attaquèrent Yverdon.

Les Genevois ne se trouvèrent représentés dans cette affaire que par trois commissaires, chargés d'offrir à l'armée de l'hypocras et des chapons. Ils ont raconté, dans leurs lettres, la suite des opérations. Est-ce l'un d'eux (Chamois, Golla ou Perrin) qui est l'auteur d'un poème conservé aux Archives de Genève, où l'on relève des précisions sur le siège ?

„Cossonay se rendit, La Serra fut brûlée,  
Puis devant Yverdon le camp s'en est allé  
Aux marestz près du lac et de la tuyllerie  
Où les Bernois ont mys leur grosse artillerie.

Le premier jour au soer, on chargea les canons,  
Serpentines, mortiers, arquebuz et faulcons.  
Adonc le canonnier, comme saige et abille,  
De toz ses groz canons fit saluer la ville.“

La batterie eut lieu de deux côtés à la fois, notamment de celui d'Yvonand, où les Bernois avaient placé quatre canons et mille cinq cents hommes.

„Quand La Serra ce vit, dit à Sainct-Ephorin:  
Si le duc me donnait mil et cinq centz florins  
De fin or et de poys, icy ne demeurroye  
Car par les Allemantz à la fin je y mourroye.“

---

<sup>1)</sup> P. H., n<sup>os</sup> 1168 et 1169.

Le baron, en effet, quitta la place avant la fin du siège. Il ne devait jamais rentrer en Suisse et son château passa, par droit de succession, à la maison de Gingins.

„Le jour St-Mathias, Yverdon fut rendu.“

C'était le 24 février 1536 <sup>1)</sup>.

Puis vint le tour du château de Chillon, le bastion du sud-est, sur le lac. La vieille forteresse des comtes de Savoie était défendue par une garnison, placée sous les ordres d'un seigneur du nom de Beaufort. Une barque de guerre la renforçait. Nægueli, qui avait fait une rentrée triomphale à Berne avec son armée, le 1 mars 1536, ne garda que mille hommes pour cette dernière expédition. Il comptait sur la coopération des Genevois. Le 13 mars, le Conseil de Berne demanda à celui de Genève de mettre la flottille de guerre à sa disposition.

„Aux Nobles, magnificques seigneurs Sindicques et Conseil de Genève, nous singuliers amys et très chiers combourgeoys.

Nobles, magnificques seigneurs, singuliers amys et très chiers combourgeoys, Nous sumes en délibération d'agrédir hostilement le chasstel de Chillon, qui ne s'a point vouldrez rendre en nostre soubject, et à l'ayde de Dieu le soubjurer. Dont avons nécessité de basteaux. Pourquoy vous prions vouloyr tenir prest vous deux galères, et tout vous aultres gros basteaux, et les ordonner qu'elles soyent tout ensemble avecq bons navetiers lundy prochain, sera le XX<sup>e</sup> jour de ce moys au soyr, au port de Morges prestes, et attendans sur nous gens de guerre que ly arriveront cedit soyr. En ce nous ferés playsir à recognoistre.

Dat. XIII<sup>o</sup> martii anno par XXXVI.

Aussy est nostre désir à vous que doigés aussy envoyer une bonne somme de sac de laines pour en user selon nécessité.

L'Advoyer et Conseil de Berne“ <sup>2)</sup>.

---

<sup>1)</sup> Chamois, Golla, Perrin aux syndics, Orbe, 21 février 1536. P. H., n<sup>o</sup> 1153. — Poème sur la guerre. P. H., n<sup>o</sup> 1169 bis. — Pierrefleur, p. 147 et s. — Fromment, p. 216.

<sup>2)</sup> P. H., n<sup>o</sup> 1162.



La direction de la flottille fut confiée au gentilhomme genevois François Chamois et au conseiller François Favre, qui donne des nouvelles de l'expédition. Elle comprenait les deux nefes armées, plus deux autres grands bateaux, montés par cent hommes, avec l'artillerie nécessaire et les cinquante balles de laine ou de bure demandées. Quand Nægueli parut, l'approche se fit des deux côtés (27 mars). L'artillerie de Berne, que renforçait un canon de Genève, établie du côté de Vevey, ouvrit le feu. En même temps, comme au siège de la Cluse, des pierres furent roulées du haut de la montagne sur le château qu'elle dominait. Après une batterie de quelques coups de canon, qui perça deux tours, blessa ou tua une demi-douzaine de Savoyards, on se mit à parler, le mercredi 29 mars. Pendant les négociations, le commandant ducal fit comme La Sarra à Yverdon; il s'esquiva, sur la barque de Savoie, laquelle fut détruite peu après. A midi, Bernois et Genevois entrèrent dans la place. Ce qui inquiétait ces derniers, c'était le sort de leurs quatre amis, prisonniers au château. On les croyait enlevés, mais pendant les négociations, on fut déjà rassuré. Ils étaient sains et saufs :

„Léans Lambert, Tucker, d'Arloz, par trahison  
Avecques St-Victor estoient en prison  
Qui par la main de Dieu en furent dehors mis,  
Luy en rendantz louange, eulx avec leurs amiz.“

Au retour, les quatre prisonniers firent à Genève une joyeuse rentrée au milieu d'un peuple en délire <sup>1)</sup>).

Ce fut par cette prise célèbre que se termina la grande expédition de Nægueli avec les Bernois et les Genevois. Au point de vue stratégique, la campagne était parfaite et la conquête

---

<sup>1)</sup> Lettre de F. Favre, mars 1536. P. H., n<sup>o</sup> 1153. — R. C., vol. 29, f<sup>os</sup> 50 et 52 v<sup>o</sup>, f<sup>o</sup> 63 v<sup>o</sup>. — Lettre de Genève, 7 mars 1536, C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 198. — Lettres de Berne. P. H., n<sup>o</sup> 1162. — Lettre des ambassadeurs bâlois Schœlli et Frey, 31 mars 1536. Basler Zeitschrift für Geschichte, t. VII, p. 2 (Miscellen, v. Aug. Huber). — Lettres de Nægueli, ad finem. — Pierre-fleur, p. 153. — Fromment, p. 218.



affermie par l'occupation des trois points défensifs du pays, les seuls où l'on eût rencontré une résistance un peu sérieuse: la Cluse à l'ouest, Yverdon au nord, Chillon à l'est. Au centre, au château de Lausanne, Nægueli, oublieux de l'ancienne combourgeoisie de la ville avec Berne pour ne retenir que l'hostilité manifeste du prince évêque Sébastien de Montfaucon, planta la bannière de l'ours victorieux (1 avril). Son œuvre était accomplie.

Jean-François Nægueli avait assuré à la Suisse la possession de ce merveilleux bastion quadrilatère naturel du sud-ouest, fortement indiqué par les crêtes du Jura, du Vuache, du Salève et du Voiron, bastion qui enveloppe Genève, et que la Suisse a perdu plus tard par sa faute.

Le 4 mars, les Genevois considérèrent la guerre comme finie et le 8, leur ami Verey, qui avait suivi avec intérêt les péripéties de la campagne, les quitta, emportant de nombreux témoignages de reconnaissance. La période française va commencer, puisque ici se termine la phase bernoise et même suisse <sup>1)</sup>.

Pendant que Berne marchait, les Fribourgeois, sollicités dès le premier jour par cette ville, s'étaient décidés, en dépit des objurgations de leurs confédérés catholiques, à s'emparer du comté de Romont et d'autres lieux. Chagrins de se voir évincés des bords du lac de Genève par les premiers occupants, ils réussirent toutefois à retenir ceux-ci sur les limites des terres du comte de Gruyère, que les deux Cantons devaient se partager quelques années après. Pour n'être pas encerclé par des hérétiques, disait-il, le Valais envahit le Chablais, depuis le Rhône jusqu'à la Dranse. Ainsi était devenu entièrement suisse le bassin du Léman; le pauvre duc se trouvait évincé des bords du lac par les Confédérés, au moment où les Français se disposaient, en lui soufflant le reste de ses États, à le „mettre en chemise“ <sup>2)</sup>.

---

<sup>1)</sup> R. C., vol. 29, f<sup>o</sup> 40.

<sup>2)</sup> Lettres de Curtet, Troches, 7 février 1536. P. H., n<sup>o</sup> 1151. — Abschiede, t. IV (1 C), p. 613, 624 et s., 637 et s., 640, 645 et s., 647, 649 et s., 656, 660, 661, 663, 664.

---

## V.

## PÉRIODE FRANÇAISE.

*Spoliation définitive du duc de Savoie et guerre impériale**(à partir de février 1536).*

François I ne pouvait se consoler d'avoir perdu pied en Italie. Le traité de Cambrai l'avait obligé à renoncer à l'héritage des Angevins de Naples et des Visconti de Milan. En digne prince de la Renaissance, il ne songeait qu'au moyen de rentrer dans ce pays merveilleux de nature, d'art et d'histoire. C'est pourquoi, en 1533, il avait marié son fils d'Orléans à Catherine de Médicis, espérant, au prix de cette mésalliance, réaliser son rêve : jusqu'à son mariage, Catherine était connue sous le titre de „Madame la duchesse d'Urbain“ et les Médicis étaient maîtres de Florence. En 1533 aussi, François I fit rechercher par son parlement de Paris les droits qu'il pouvait bien avoir de l'autre côté des monts. Un légiste aveuglément dévoué à son maître, le président Poyet, fut chargé de l'enquête. De même que lors du procès du connétable de Bourbon, le roi s'appuyait sur les prétendus droits de sa mère <sup>1)</sup>.

Louise de Savoie était fille du défunt duc Philippe de Savoie et de la première épouse de ce prince, Marguerite de Bourbon, tandis que le duc régnant Charles III était d'un second lit. Il ne fut pas tenu compte des renonciations formelles de la princesse. François I se mettait-il au bénéfice d'un prétendu droit de dévolution en faveur des filles du premier lit aux dépens des fils du second, comme devait le faire plus tard Louis XIV en revendi-

---

<sup>1)</sup> Paris, A. N., X 1<sup>a</sup>, vol. 1536, f<sup>o</sup> 463. — A. É., Turin (1307—1600), vol. 1, f<sup>o</sup> 351. — Abschiede, t. IV (1 C), p. 718.

quant la Flandre ? Bientôt il réclama, d'après une liste de titres qui s'accumula et devint énorme, la dot de son aïeule Marguerite (trente, soixante ou cent quatre-vingts mille écus d'or), le comté de Baugé avec Bourg en Bresse (premier apanage de son aïeul Philippe); puis, comme héritier des d'Orléans-Visconti, le comté d'Asti, que l'empereur venait de donner à Charles III; le fief de Faucigny, comme dauphin de Viennois, celui de Saluces, enfin le Piémont, Nice et Villefranche en qualité de comte de Provence. Afin d'éviter la guerre, Charles Quint pressa Charles III, dès le début, de se prêter à ce genre de discussion juridique. De plus François I était rancunier et tenace. Il n'avait pas pardonné à l'évêque Pierre de La Baume d'avoir aidé jadis le connétable de Bourbon en fuite; il ne pardonnait pas au duc de Savoie de l'avoir abandonné après Pavie et l'accusait d'avoir poussé l'empereur à le garder longtemps captif à Madrid; il lui reprochait enfin de lui fermer le passage de la Lombardie <sup>1)</sup>.

Pendant que s'élaborait ce travail diplomatique, François I se préparait à la guerre avec d'autant plus d'activité que s'ouvrait de nouveau la succession de Milan, à la mort du dernier Sforza, et celle du Montferrat, qui avait perdu son dernier Paléologue. Il venait de créer ses légions provinciales d'hommes de pied, constituant l'infanterie française sur le modèle suisse. Il avait réorganisé les fameuses „compagnies des hommes d'armes des ordonnances du roi“, composées de nobles lanciers cuirassés et archers à cheval, que commandaient les plus grands seigneurs du royaume. Il consacra toute l'année 1535 à l'inspection de ses légions, ce qui l'amena par la Bourgogne, à la fin de l'année, aux environs de Lyon et de Genève. Si la guerre n'était pas encore déclarée, c'était que son principal ministre, Anne de Montmorency, grand-maître et maréchal de France, y était opposé. Ce seigneur avait été l'exécuteur du traité de Cambrai, en ramenant d'Espagne les deux fils du roi, otages de leur père, ainsi que la nouvelle reine de France, Éléonore d'Autriche, sœur de Charles Quint. Il tenait

---

<sup>1)</sup> Paris, A. N., K, 1484, B 3, f<sup>os</sup> 38—50. — Lanz, t. II, p. 140.

à son œuvre et conservait d'excellentes relations, en France avec la reine, au dehors avec l'empereur. Se montrant „impérial et bon ecclésiastique“, c'était le champion de l'absolutisme politique et religieux en Europe comme en France.

Mais l'absolutisme religieux subit un échec, quand le vieux collègue de Montmorency au Conseil secret du roi, le chancelier Du Prat, archevêque de Sens et cardinal légat, mourut à demi disgracié (juillet 1535). Il fut remplacé par un autre de ces fameux légistes de l'Auvergne, plus pénétré, celui-ci, de l'esprit du droit romain et de la Renaissance. C'était Antoine Du Bourg. Du chancelier dépendait le régime intérieur du royaume. Les persécutions furent suspendues, le jeune Calvin put traverser la France, Melanchthon, avec plus d'instance, fut invité à s'y rendre. Le parti, que l'on pourrait appeler libéral, se groupe autour de la reine Marguerite de Navarre, sœur du roi, de l'amiral de Bryon, rival du grand-maître, du nouveau chancelier Du Bourg, des frères Du Bellay-Langey, du comte Guillaume de Furstemberg, colonel général des lansquenets royaux, qui avait à son service le frère de Guillaume Farel, lequel lui recommandait les intérêts de Genève.

On fit trouver mauvais au roi que Montmorency fût une sorte de confident de la reine Éléonore et qu'il eût solennellement promis que la France n'entreprendrait rien contre l'empereur pendant la croisade de Tunis. On insista encore davantage lorsque le succès de Charles Quint dans ces parages et la prise de Tunis, le 21 juillet 1535, eurent causé en France une véritable déconvenue. La maréchale de Chastillon, sœur de Montmorency, dame d'honneur de la reine, fut brusquement révoquée et remplacée dans cette charge par la belle-mère de l'amiral, au grand regret de l'empereur, que l'on eut peine à empêcher d'intervenir en cette affaire. C'était une disgrâce pour Montmorency; c'était la guerre <sup>1)</sup>.

---

<sup>1)</sup> Archives de Bruxelles. Correspondance de France, années 1533—1534 et s., f<sup>os</sup> 101, 119; année 1536, f<sup>os</sup> 6 et 7. — Paris, A. N., K, 1484, B3, f<sup>o</sup> 35. — Giustiniani, „Ambassadeurs vénitiens,“ t. I, p. 73. —

Au mois de janvier 1536, Poyet négociait à Turin avec le président de Piémont, Porporato, qui défendait avec énergie la cause de son maître. Celui-ci, par manière de concession, avait délivré les prisonniers de la bande de Verey et du seigneur Rense et les avait renvoyés avec leurs équipages et harnais. Bientôt le langage de Poyet devient plus menaçant. Les succès bernois décident le roi à l'attaque brusquée, d'autant plus qu'il risque de voir son prétendu héritage savoisien passer aux Suisses. Les dernières négociations, qu'en reculant devant ceux-ci, les officiers du duc ont entreprises, successivement à Rumilly et à Chambéry, aboutissent à un échec.

Le 11 février 1536, François I, qui a convoqué près de lui, dans les environs de Lyon, tout ce qu'il a d'artillerie et de troupes disponibles, gentilshommes de sa maison, hommes d'armes, cheval-légers, légionnaires et lansquenets, donne pouvoir au comte de St-Pol, gouverneur de Dauphiné, de joindre à son gouvernement ce qui reste de la Savoie, et, concurremment, à l'amiral de Bryon, gouverneur de Bourgogne, d'opérer la réduction à l'obéissance du roi des pays de Bresse, Bugey, Valromey. Voilà ce que Villebon, le lendemain, est allé annoncer au camp bernois du Vuache <sup>1)</sup>.

Charles III, qui passait à Genève pour un despote odieux, n'avait rien fait pour organiser militairement ses États, tant il comptait, jusqu'à la bataille de Pavie, sur l'aide de son neveu François I, et, depuis, sur celle de Charles Quint, beau-frère de sa femme Béatrice de Portugal. Après des velléités de négociations et de levées de troupes, le capitaine général de l'empereur, Antonio de Leiva, ne bougea point. Quand le duc convoqua ses vassaux et ses milices, c'était trop tard. Le cousin du roi, François de Bourbon, comte de St-Pol, duc d'Estouteville par sa

---

Granvelle, „Papiers d'État,“ t. II, p. 188. — F. De Crue, „Anne de Montmorency,“ t. I, p. 139 et s., 244 et s.

<sup>1)</sup> Paris, A. N., K, 1484, B 3, f° 42. — B. N., f. français, vol. 3046, f° 3. — Segre, p. 249.



femme, pénétra en Savoie comme „dedans du beurre“. Le capitaine italien de Montmélian, Francesco Chiaramonte, sur lequel on comptait, rendit sans combat la clef de la Savoie et passa à l'ennemi. Ses compatriotes Medici de Musso et Maggi de Naples semblaient paralysés. L'indolent amiral de Bryon-Chabot laissa au propre neveu de l'évêque de Genève, La Baume-Montrevel, vassal du duc déjà cité, le soin de prendre le serment de fidélité des nouveaux sujets du roi en Bresse, Bugey, Valromey. Il faut dire que ces régions, que l'Ain arrose, avaient été parcourues, le mois d'avant, par les lansquenets et les hommes d'armes du roi, qui y firent bien du dégât. Le 29 mars, Bourg, d'un côté, et Chambéry de l'autre, se soumirent au roi, le jour même où Chillon tombait aux mains des Bernois <sup>1)</sup>.

Bryon-Chabot se décida enfin à quitter la cour pour traverser le pas de Suse, quand son avant-garde s'en fut assuré la possession et quand un infidèle sujet du duc eut préparé la reddition sans combat de Turin, dont Charles III se borna à emporter le St Suaire. L'ambassadeur impérial, à Lyon, remarquait tristement: „Ils vont dépouillant de toutes parts le duc, qu'ils veulent, à ce qu'il me paraît, laisser en chemise; ce qui est une bien grande pitié pour une si ancienne maison et un personnage de tant de mérite.“

Mais, au delà des monts, on ne pouvait s'attendre à ce que Bryon prît de bonnes mesures. Il arrêta sa marche devant Verceil, sur les instances du cardinal de Lorraine, chargé de négocier avec l'empereur, et qui voulait le faire sans être gêné, et surtout sous la menace du capitaine général Antonio de Leiva, qui déclara que le passage de la Sesia et l'attaque de Verceil par l'armée française déchaîneraient la guerre. La guerre n'en fut pas moins

---

<sup>1)</sup> Paris, A. N., K, 1484, B 3, f° 44. — Du Bellay, „Ogdoades,“ livre V. — Guichenon, „Bresse,“ t. IV, p. 34, 37; „Maison de Savoie,“ éd. 1670, t. I, p. 638 et s., 641 et s. (erreurs). — Gacon, „Histoire de Bresse et Bugey,“ Paris, 1825. — La Teyssonnière, „Recherches historiques sur le département de l'Ain,“ etc.



déchaînée. Le défi que Charles Quint lança au roi, en plein consistoire, à Rome, le 17 avril 1536, en était une éclatante déclaration, au moment même où le timide Bryon signait un armistice. Le négociateur, cardinal de Lorraine, trouva l'empereur „plus hault qu'on ne cuydoit“. Charles Quint avait une armée de soixante mille hommes prête, chiffre considérable pour l'époque <sup>1)</sup>.

„Les deux gros maistres“ étaient aux prises. François I s'était flatté que Charles Quint ne partirait pas en guerre. Il fut pris au dépourvu. Son armée, suffisante pour conquérir le duché de Savoie, ne l'était plus pour tenir tête à l'Empire. A part Turin, Fossano, Coni, où il laissa des garnisons qu'abandonna bientôt le marquis de Saluces, successeur de Bryon, il fit évacuer le Piémont et ne songea qu'à la garde des passages des Alpes, à laquelle il préposa M. d'Humières.

La marche de l'armée impériale sur Turin eut pour conséquence de réveiller l'ardeur des sujets de Charles III, et ce patriotisme est digne d'attention. Les hommes de la Tarentaise, du val d'Aoste et du Faucigny fondèrent entre eux une „Union“. Dans la nuit du 30 avril au 1 mai, le commandant des milices de la Tarentaise, François Loctier, seigneur de Bellecombe, à la tête de ses montagnards, et avec l'assistance d'autres seigneurs du pays (entre autres Frédéric de Poipon, seigneur de Ferlin, écuyer du duc et ancien ambassadeur de Savoie en France), prit d'assaut le roc de Conflans, qui défendait l'entrée de la vallée (au dessus de l'actuelle Albertville), et fit prisonnière la compagnie du comte de St-Pol qui l'occupait: quatre-vingts gentilshommes tombèrent dans ses mains. Enfin il entra à Chambéry <sup>2)</sup>.

L'inquiétude fut grande à Lyon, à la cour, où l'on prit de

---

<sup>1)</sup> L'ambassadeur Hannart à l'impératrice, Lyon, 10 mars. Paris, A. N., K, 1484, B 3, f° 47. — Ibid., f°s 49, 52. — B. N., f. Clairambault, vol. 335, f°s 51 et 87. — Du Bellay (éd. 1588), V<sup>e</sup> livre, p. 247. — Segre, p. 127.

<sup>2)</sup> Durandard, p. 169. — Segre, p. 137.

rapides dispositions de défense, tant on craignait d'être emporté par ce flot de représailles populaires. Toutefois les Français parvinrent à se maintenir à Montmélian et à Miolans, ainsi que vers Aiguebelle, à l'entrée de la Maurienne. A Berne aussi l'on fut inquiet et l'inquiétude dura tout l'été. Genève garda sa sérénité. C'est précisément à cette époque, le dimanche 21 mai 1536, que le peuple, réuni en Conseil général, fait acte d'adhésion absolue à la Réforme religieuse. „Volons vivre en ceste sainte loi Évangelicque et parole de Dieu, ainsyn qu'elle nous est annoncée.“

Pourtant cette levée de boucliers faisait perdre aux Genevois un vieil ami. M. de Verey avait quitté la ville le 8 mars, pour n'y faire qu'une courte réapparition à la fin du mois. Il avait dû prendre en Savoie le commandement de sa bande de cheveau-légers. Dans son va et vient à travers le pays, il finit par se faire enlever par l'ennemi. „Le paovre Mons. de Verey a esté prins par delà Chambéry quatre ou cinq lieues, de quoy il est très mal“, mande un secrétaire du roi, le 6 juin. François I fit ce qu'il put pour obtenir la délivrance, moyennant échange de prisonniers. En Suisse, on fut „marri de M. de Verey“. Les Genevois écrivirent tout de suite des lettres touchantes à Madame de Verey mère, à propos de „l'inconvénient avvenu à Monsieur“ son fils. Ils firent suivre par leurs espions les traces du prisonnier jusqu'à Ivree. Son triste sort ne fit plus doute à la fin du mois. „Vous certiffions que sumes aultant desplaisans de vostre dueil que de chose nous peult advenir,“ écrit le Conseil à la pauvre dame, à la date du 23 juin <sup>1)</sup>. Charles III avait chargé Ferlin, Bellecombe et d'autres officiers d'examiner les hommes d'armes pris en Savoie et de procéder sans retard à l'exécution de ses propres sujets, à la réserve d'une soixantaine qu'il se fit envoyer par le Quart et le val d'Aoste. Verey fut emmené à Savigliano, pour être transféré à Coni par les soins de

<sup>1)</sup> P. H., n<sup>os</sup> 1154, 1162, et 1164. — C. L., vol. 3, f<sup>os</sup> 228, 233, 238. — R. C., vol. 29, f<sup>os</sup> 58 v<sup>o</sup>, 112 v<sup>o</sup> et vol. 30, f<sup>os</sup> 5, 12 v<sup>o</sup>, 13. — Paris, B. N., f. français, vol. 3062, f<sup>o</sup> 67..

M. de Rolle. Ce fut dans cette dernière place, résidence momentanée de l'empereur et du duc, qu'il fut exécuté <sup>1)</sup>).

Quand l'armée impériale, renonçant à prendre Turin et à s'engager dans les montagnes, se contenta de faire capituler Fossano et, après un grand conseil impérial tenu à Savigliano, le 13 juillet 1536, reçut l'ordre d'envahir la Provence, les hommes de l'Union se cantonnèrent dans les vallées de Tarentaise et d'Aoste. Ils s'y maintinrent en communication avec les capitaines du duc et de l'empereur en Piémont, comme le seigneur de Scallenghe (Giacomo Folgore), gouverneur d'Asti, et les frères Medici de Musso. Leurs vallées servirent de refuge aux anciens sujets du duc, persécutés par les officiers du roi, notamment par M. de Montchenu, chargé de la garde de la Savoie, dont les abus de pouvoir sont dénoncés par ses propres compatriotes. Quant au roi, il ne vit alors personne plus capable de sauver la situation compromise que Montmorency. Le nouveau lieutenant général organisa cette guerre défensive, si admirée, en maintenant en son camp d'Avignon, avec une discipline de fer, une formidable armée, qui arrêta l'invasion impériale commencée par le passage du Var, le 25 juillet <sup>2)</sup>).

Dans cette armée du camp d'Avignon, composée de corps les plus hétérogènes, il vint des Suisses, malgré les défenses des Cantons, qui avaient décidé de garder la neutralité entre les deux grands belligérants. Une première levée fut faite par Boisrigaud, surtout dans la Thurgovie, au printemps; une seconde suivit dans l'été, et le nombre total des Confédérés au service de France s'éleva à près de seize mille hommes. Établi à Genève, qui devenait la porte de la Confédération, l'indiscret Montchenu dirigeait le passage des Suisses sous la surveillance du Conseil,

---

<sup>1)</sup> Itinéraire de Verey: Genève, 8 mars — Crémieu, 11 mars — Genève, 26 et 28 mars — Annecy, 9 avril. P. H., n<sup>o</sup> 1154; R. C., vol. 29, f<sup>o</sup> 58 v<sup>o</sup>. — Segre, p. 263.

<sup>2)</sup> Lettres de Bertrand et Le Barrois, août et septembre. Paris, A. N., J 967.

toujours un peu inquiet. L'ambassadeur impérial se plaignit à la diète de Bade de la facilité avec laquelle les recruteurs français avaient pu réunir tant de volontaires. „Six mille lansquenets, venant de l'Empire, servent bien en France, lui répondit-on: cela prouve que les autorités ont peine à se faire obéir de leurs propres sujets.“ Arrivés à l'armée royale, les Suisses demandèrent leur incorporation dans deux bandes distinctes: „les chrétiens“ et les autres. Montmorency, qui les estimait, fit arrêter un jour un Provençal nommé Brusquet qui, se donnant pour médecin, faisait de nombreuses victimes dans le contingent suisse. On allait le pendre, quand le Dauphin, qui assistait à l'interrogatoire, trouva si plaisantes les réparties de l'accusé, qu'il l'attacha à sa personne et lui donna la direction des postes, sans qu'elles aient été plus mal régies que si elles avaient été confiées à un homme raisonnable ou à un bon médecin<sup>1)</sup>.

Pour la défense du royaume, Montmorency inaugura un système de fortification d'ouvrages en terre, de fossés et de tranchées. Il sut contenir son armée et exercer avec succès la patience de ses troupes et de ses compatriotes jusqu'au moment de la retraite de l'empereur et de la poursuite finale. Cette stratégie lui valut le surnom de „Fabius Cunctator“ et plus tard l'épée de connétable de France. On vit bien, dit un panégyriste, que „celui qui prêchait la paix savait mieux faire la guerre que ceux qui la cornaient sans cesse aux oreilles du roi“. Tout le monde abandonna l'amiral de Bryon et se tourna du côté de Montmorency; la reine de Navarre donna l'exemple.

Cependant le généralissime français n'avait compté que sur la famine pour avoir raison des Impériaux et, à cet effet, il avait ordonné la dévastation de la Provence. Le plan réussit. L'empereur leva son camp d'Aix à cause de la „nécessité de vivres et mesmement de pain“ (septembre 1536). Montmorency se fit un malin

---

<sup>1)</sup> Lettre de Montchenu. P. H., n° 1156. — Cf. C. L., vol. 3, f° 223 v°. — Paris, B. N., f. français, vol. 3016, f° 80; vol. 3035, f° 4. — Abschiede, t. IV (1 C), p. 645, 666, 694, 750, 758. — Brantome, t. II, p. 261.

plaisir d'envoyer à son ami le cardinal du Bellay, chargé de la défense de Paris, un spécimen du pain impérial de guerre, qu'il avait réussi à se procurer et que les hommes de Charles Quint étaient réduits à manger. Il mandait au cardinal: „Et affin, Monsieur, que veoez du pain qu'on mengent au camp dudict empereur, je vous en envoie ung petit morceau <sup>1)</sup>“.

---

<sup>1)</sup> Montmorency au cardinal du Bellay, 31 août 1536. Paris, B. N., f. Dupuy, vol. 265, f<sup>o</sup> 234 ou f. français, vol. 19577. — Marguerite d'Angoulême, „Lettres,“ p. p. Génin, t. I, p. 303. — Ranke, „Histoire de France,“ t. I, p. 107, et „Deutsche Geschichte,“ t. IV, p. 27. — F. De Crue, „Anne de Montmorency,“ t. I, p. 260—289.

---

## VI.

### CONCLUSION.

*Usages de guerre. Chute de la Tarentaise. Sort de Charles III. Le gouvernement de Genève.*

De cette guerre il convient de retenir différents traits caractéristiques. Tout d'abord celui-ci: les capitaines et les ambassadeurs des puissances belligérantes s'entendirent pour que leurs ressortissants, marchands ou autres, qui se trouvaient en pays ennemi, eussent un délai suffisant pour rentrer chez eux sans être inquiétés. Le délai fut fixé à un mois à partir du jour de la déclaration de guerre. Et s'il ne fut pas toujours respecté, le principe n'était pas moins bon <sup>1)</sup>).

En second lieu, les neutres ne cessèrent, dès le début, de faire office de médiateurs; non pas les Cantons catholiques, qui tenaient le parti de Savoie, mais les autres Cantons, pendant la période bernoise d'abord; puis les nonces du pape, pendant la guerre européenne. Et ceux-ci réussirent. Après la campagne de Provence, qui fut suivie d'opérations défensives en Artois, et, toujours sous la conduite de Montmorency, du forçement du pas de Suse, les négociations aboutirent à des trêves assez sérieuses pour que l'empereur traversât la France en ami, du mois de décembre 1539 au mois de février 1540 <sup>2)</sup>).

Pendant la période française, la guerre causa de grands ravages, en Provence d'abord, puisque „le gast“ y fut ordonné

<sup>1)</sup> Paris, A. N., K, 1480, f° 60. — Bruxelles, Correspondance de France, année 1536, 25 juin. — Paris, B. N., f. Clairambault, vol. 335, f° 147; f. français, vol. 3008, f° 61.

<sup>2)</sup> Abschiede, t. IV (1 C), p. 627, 628, 636. — „Épistres des princes,“ Paris, 1574, in-12, p. 258, 261.



pour affamer l'ennemi. Elle ruina aussi la Maurienne et la Tarentaise. Les hommes de l'Union, après un retour offensif, au mois de septembre, jusqu'aux environs de Genève et à Chambéry, où ils se bornèrent à emprisonner le juge vice-bailli du lieu, se renfermèrent dans leurs vallées à la nouvelle de la retraite de Charles Quint hors de la Provence. Le lieutenant général du roi, comte de S<sup>t</sup>-Pol, redoutait de les voir secourus par le capitaine Scalenghe, venant d'Asti par Aoste. Une expédition fut dirigée contre eux. La position fut tournée à partir d'Aiguebelle et de la Maurienne, grâce à des traitres qui montrèrent les passages. Avec de l'artillerie, des lansquenets et des légionnaires français, S<sup>t</sup>-Pol atteignit, par des chemins alpestres, le col de la Madeleine et s'empara du château de Brianson, à une lieue de Moutiers; avec les Italiens, entre autres ceux de don Giulio Orsini, le comte de Brienne, poussant du côté de La Chambre, par la haute montagne tomba tout droit sur Moutiers; le comte Guillaume de Furstenberg avec Montchenu, tournant par le nord et combattant sans cesse un adversaire plein de bravoure, passa par la vallée de Beaufort et par Aime. Ainsi attaqué de trois côtés à la fois, Moutiers fut pris d'assaut, et ce succès, Montchenu tout glorieux s'empressa de l'annoncer aux Genevois dans une lettre, datée du 3 novembre, où il donne le détail des opérations <sup>1)</sup>.

„Vous advertis, despuys le pied du Petit S<sup>t</sup>-Bernard jusques à Conflens tout a esté mis à sac et tué ce qu'il se trouva à la fureur et bruslé une partie du pays, et pense que les lansquenectz et Italliens ont ganyé plus de deux cens mil escuts. Ledict seigneur de S<sup>t</sup>-Pol a envoyé un hérault et trompette pour sommer la waulx d'Hoste. Si sont si oppignyastres que

---

<sup>1)</sup> P. H., n<sup>o</sup> 1156. — Cf. Lettres de Bertrand, Le Barrois, Bellièvre, 11, 18, 19 septembre, 2 octobre. Paris, A. N., J 966, 967. — Lettres de S<sup>t</sup>-Pol, 16 octobre. B. N., f. français, vol. 3065, f<sup>o</sup> 95. — Lettres de Genève. C. L., vol. 3, f<sup>os</sup> 142 v<sup>o</sup>, 144, 145, 161, 162. — Du Bellay, livre VI (éd. Michaud), p. 374.

ceux de la Tharantaise, je pense qu'ilz ne s'en trouveront pas bien." Les Syndics et Conseil répondirent en se disant „très joyeux de la victorieuse fortune du roy“; ils ajoutaient: „Nous pansons bien que ceulx de la vaulx d'Hoste ne seront pas si folz de suyvre l'opinion des Tharantasiens <sup>1)</sup>.“

Eh bien, les Valdotains eurent cette folie et n'en souffrirent pas. Ils ne purent être forcés, et les Suisses, auxquels le roi offrait la conquête du pays, ne voulurent pas la tenter. Plus tard ils furent mis au bénéfice de lettres de neutralité. Quant à la Tarentaise, une conséquence de la conquête française intéresse directement Genève. A Moutiers, les cavaliers italiens de Giulio Orsini mirent la main sur l'ancien procureur fiscal Nicod de Prato, complice de l'évêque, du sieur de Monthoux et de l'ancien syndic Baud, dans l'entreprise manquée du 31 juillet 1534. On sait l'impression qu'en avaient gardée les Genevois. Le malheureux Nicod, amené à Genève par les cavaliers italiens, fut exécuté après un long procès, le 8 décembre 1536, comme en représailles du supplice de Verey. Les Italiens, qui l'avaient conduit à Genève, reçurent une bonne récompense <sup>2)</sup>.

La Tarentaise ne fut pas seule à être ravagée. La Maurienne et le reste du pays le furent également. Soit à l'aller, soit au retour, les troupes commirent mille maux. Chambéry, Montmélian, Aiguebelle, Conflans furent dévastés. Le pillage, l'incendie, le vol et le viol sévirent autant que les massacres. Les populations terrifiées s'alliaient cacher dans les hautes montagnes. Ces faits sont connus par des témoins irrécusables. François I, ému de pitié, ordonna une enquête, qui fut confiée tout d'abord au président Bertrand, puis conduite par un grand seigneur de la Provence, M. de Grignan, ancêtre du célèbre gendre de M<sup>me</sup> de Sévigné. Les rapports de la commission qu'il dirigeait, conservés aux Archives Nationales de Paris, incriminent les légionnaires

---

<sup>1)</sup> C. L., vol. 3, f<sup>o</sup> 164 v<sup>o</sup>.

<sup>2)</sup> Archives de Genève, Comptes, mandats, quittances, recueil n<sup>o</sup> 4.

du Dauphiné, les Italiens des compagnies de Jean-Paul de Ceri et de Jules Orsini <sup>1)</sup>. On peut y ajouter les hommes d'armes, et surtout les lansquenets, mais on est heureux de n'y pas voir figurer les Suisses. Les Suisses savaient se faire payer leur solde, mais ils n'avaient pas l'habitude du pillage, et cela fait plaisir.

Pendant l'expédition bernoise, il est vrai, ils brûlèrent bien des châteaux, mais ils épargnèrent le paysan, dont la situation s'améliora sous leur domination, comme le constatent deux de nos historiens nationaux, MM. H. Fazy et W. Oechsli. Les autorités genevoises et bernoises promulguèrent des ordonnances sévères pour interdire, autant qu'elles le purent, la maraude <sup>2)</sup>. Elles punissaient les coupables, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante, scellée aux armes de Nægueli:

„Aux Nobles, magnifiques seigneurs Sindicques et Conseil de Genève, nous singuliers amys et très chiers combourgeois.

Nobles, magnifiques seigneurs, singuliers amys et très chiers combourgeois, Nous envoyons nostre prévost et ung tamborin pour faire vuidier les compaignions hors de la ville, pareillement de leur ouster les bagues qu'ils ont déroubée. Et affin que cella sy après ne adviène, vous prions de vouler faire crie, à son de trompète par tout la ville, que persone des vostres acheptent de nous compaignions ne bagues, monayes, robes, ne aussy bestes, blé, vin, ne aultre chose, soub peine d'estre penduz. Pareilliement pourvoir que personne n'entre en la ville, qui n'ayt chédule du capitaine, réservé postes, héraulx et messaiger. En tout ce mectés ordre requis.

Dat. à Saint-Jullin, IX<sup>e</sup> de février 1536.

Les capitaines, lieutenants, conseillers  
et banderets de l'armée de Berne“ <sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> Lettres de Pellisson, 11 avril. Paris, A. N., J 966, n<sup>o</sup> 35. Cf. *ibidem*, n<sup>o</sup> 13.

<sup>2)</sup> R. C., vol. 28, f<sup>os</sup> 202, 209. — Fromment, p. 212.

<sup>3)</sup> P. H., n<sup>o</sup> 1162.

Tels furent les procédés en usage pendant cette guerre, qui était devenue presque mondiale. De même qu'un caillou jeté dans l'eau produit des cercles de plus en plus vastes, d'un conflit local une guerre générale était sortie. Les luttes civiles de Genève avaient provoqué l'intervention bernoise, celle-ci eut pour conséquence la conquête française; cette conquête déclencha le mouvement offensif de l'empereur. Petite cause, grands effets. Les décisions de modestes magistrats avaient eu leur répercussion dans le vaste monde. Le duc de Savoie Charles III, auteur du mal, en paya tous les frais. Non seulement Suisses et Français occupèrent ses États, mais le peu de places qui lui restaient reçurent une garnison impériale. De plus, devenu une quantité négligeable, il fut frustré de la succession du Montferrat, à laquelle il prétendait. Elle échappa aussi au marquis de Saluces, qui fit défection à la cause française dans le vain espoir de mériter un jour cet héritage de la munificence impériale. Charles Quint l'avait fait espérer à tous deux; il préféra le céder aux Gonzague de Mantoue, qui lui avaient rendu de grands services.

Au début de l'invasion de la Provence, le duc de Savoie croyait à un sort meilleur. Le roi chargea même à ce moment Montmorency, neveu du duc par son mariage avec la fille du grand bâtard René de Savoie, d'entrer en négociations avec lui<sup>1</sup>). Charles III répondit par une lettre fort digne que nous croyons devoir reproduire ici. „Audiatur et altera pars.“

„A Monsieur le grant-maistre, mon nepveu.“

„Monsieur le grant-maistre, mon nepveu, J'ay receu la lettre que m'avés escripte par le sieur de Peysieu. Et quant à ce que prétend le Roy luy appartenir de mes pays, s'il n'entend fère aultre demande que celle qu'il me feist dernièrement fère par le président Poyet, il semble, tant par les tiltres qui luy furent monstrés que par les responces à luy faictes par le président de Piémont, qu'il doibt par raison demeurer satisfait. Et ay trouvé bien

---

<sup>1</sup>) Lettre du roi, 13 août. Paris, B. N., f. français, vol. 6637, f<sup>o</sup> 2.

estrange que l'on ait usé de ceste sorte à m'en spolier, veu que ledict président dist que l'affaire se verroit amyablement. A quoy luy fust respondu que j'avois des aultres droits, dont il feroit appareoir. Ce que encores je feray, s'il est de besoing.

De la bonne volonté qu'avés envers moy et mes affères, je vous en mercye bien fort et sçavés bien ce que aultresfoys je vous en ay escript, sçaichant assés le pouvoir qu'aviés auprès dudict seigneur de me faire plaisir, ainsi que je sçay encoures l'avés de présent. Me tenant assureé du bon vouloir auquel je vous prie continuer, et continuellement l'employer ainsi que j'en ay bonne fiance en vous. Et quant aucune chose vouldrez que je puisse, m'en advertissant le feray de bon cueur. Priant Nostre Seigneur qui vous doint, Monsieur le grant-maistre, mon nepveu, ce que plus désirez.

Esript au camp près d'Aix en Provence, le XVIII<sup>e</sup> d'aoust 1536.

Vostre bon oncle

Charles<sup>1)</sup>.

Tandis que leur ennemi se trouvait puni de ses erreurs et devait mourir sans recouvrer son duché, les Genevois organisaient en toute liberté leur république, en appelant les plus dignes à siéger parmi leurs magistrats. A la suite des vingt-cinq nobles seigneurs Syndics et conseillers au Petit Conseil, figurent sur la liste du Grand Conseil des Deux Cents, en l'année 1536, une dizaine de gentilshommes, tout autant de notaires, car tous n'étaient pas partis pour Peney, environ deux médecins, six praticiens, douze apothicaires, deux orfèvres, deux archers, quatre hôteliers, plus un grand nombre de commerçants, ayant à leur tête dix-huit merciers, douze drapiers, six pelletiers, etc., société de libres bourgeois et marchands, qui avaient risqué leurs intérêts, leur fortune, leur repos et leur vie pour la cause de la liberté. De cette liberté ils firent part à leurs nouveaux sujets. Dans leurs mandements ou châtellenies, ils choisissaient bien

<sup>1)</sup> Paris, B. N., f. français, vol. 3026, f<sup>o</sup> 42.



parmi eux le châtelain, mais ils en faisaient élire les lieutenants, auditeurs et officiers par les paysans.

Malgré leur correspondance très active avec la France, avec Madame de Nemours, avec les seigneurs du voisinage et les baillis bernois, leurs droits ne furent pas toujours reconnus et ils durent renoncer à deux de leurs mandements, celui de Thiez, autrefois à l'évêque, que les officiers du roi allaient leur reprendre, celui de Gaillard, qu'ils avaient conquis tout seuls et qu'ils durent céder aux impérieux Bernois. Ceux-ci avaient inscrit, en tête du traité du 7 août 1536, l'obligation pour les Genevois de rembourser les frais de l'expédition de 1530. Genève put se procurer quelques ressources en vendant les trésors d'Église. Cela rapporta peu. Berne se fâchait. „L'Advoyer nous az dist en Conseil que promettons beaucoup et ne tenons riens . . . Messieurs [de Berne] ont plus fayt pour une ville de Genève que il feroient pour prince du monde<sup>1)</sup>.“ Enfin les sept plus riches de la Cité, entre autres les fondateurs de la république, Ami et Étienne Chapeaurouge, Jean Lullin, François Favre, Baudichon de La Maisonneuve, etc. avancèrent ce qu'il fallut d'argent. Ils reçurent en garantie les biens confisqués aux Mamelus, Peneisans et autres fugitifs, ainsi que des domaines d'Église et de confréries, qui leur furent amodiés ou vendus. A l'issue de la guerre, les amodiations et les ventes furent la grande opération du Conseil de Genève. A ce moment, la propriété foncière subit un changement radical. Grâce aux avances des citoyens généreux, une somme de huit mille écus d'or soleil était déjà portée à Berne à la fin de l'année<sup>2)</sup>.

Quelque pénible qu'ait été ce règlement de comptes, les Bernois n'en méritent pas moins la reconnaissance des Genevois. Ce sont eux qui ont délivré la ville. L'éloignement de l'ennemi héréditaire des bords du lac, pendant vingt-cinq à trente ans, a

<sup>1)</sup> P. H., n° 1149, n° 1164 (20—22 avril 1536), n° 1165. — C. L., vol. 3, passim.

<sup>2)</sup> P. H., n° 1164. — C. L., vol. 3, f° 202 v°. — R. C., vol. 30, f°s 128-132. — Abschiede, t. IV (1 C), p. 806. — Roget, II, 240.



permis aux citoyens d'organiser et de maintenir leur république indépendante, souveraine et protestante, et, plus tard, à Calvin de faire triompher sa Réforme. En outre, la réunion définitive du pays de Vaud au Canton de Berne a rapproché Genève des confins de la Suisse pendant près de trois siècles, jusqu'au jour enfin où la petite république fut jugée digne d'entrer, comme vingt-deuxième Canton, dans la vieille Confédération.

## TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
AVANT-PROPOS . . . . .	233
I. LES PRÉLUDES.	
Les citoyens de Genève contre le duc de Savoie et l'évêque de Genève (jusqu'au 31 juillet 1534) . . . . .	235
II. LA GUERRE.	
Période genevoise. L'angoisse de la cité (juillet 1534-janvier 1536)	240
III. SECOURS MANQUÉS.	
Les volontaires neuchâtelois et français (octobre-décembre 1535)	249
IV. L'EXPÉDITION BERNOISE.	
Conquête de la région lémanique (janvier-mars 1536) . . . . .	266
V. PÉRIODE FRANÇAISE.	
Spoliation définitive du duc de Savoie et guerre impériale (à partir de février 1536) . . . . .	279
VI. CONCLUSION.	
Usages de guerre. Chute de la Tarentaise. Sort de Charles III. Le gouvernement de Genève . . . . .	289

